FRF 3 19095 a

DES GOUVERNEMENS

QUI NE CONVIENNENT PAS

A LA FRANCE;

Case FRC 20586

Par J.-Th. LANGLOYS.

Quid non sit, citius, quam quid sit dixerim. Cic. de nat. Deo. Lib. I.

SECONDE ÉDITION,

Revue et Corrigée.

A PARIS,

Chez { Debarle, imprimeur-libraire, rue du Hurepoix, quai des Augustins, N. 17.
Maret, libraire, cour des Fontaines, Palais-Egalité.
Les Marchands de Nouveautés.

1795.

THE NEWBERRY LIBRARY

DES GOUVERNEMENS
QUI NE CONVIENNENT PAS
A LA FRANCE.

Nous sommes sans gouvernement, sans religion, sans crédit, sans finances, sans sciences, sans arts, sans talens, sans agriculture, sans commerce, sans industrie; nous sommes sans pain.

Tout est dans la plus épouvantable vermoulure. L'abattement, le désespoir sont dans tous les cœurs, sur tous les visages. Nous périssons.

Le passé n'est plus qu'un rêve douloureux. Le présent étouffe, suffoque, anéantit. Si, tout en haletant d'épuisement et d'inanition, nos regards éteints se tournent vers l'avenir, nous n'y découvrons qu'un spectre décharné, hideux, qui glace de la peur de la mort par ses lamentables hurlemens.

Ce qui rend notre position d'autant plus effrayante, c'est que tout se réunit pour l'aggraver, sans aucun espoir de soulagement.

Un vertige inconcevable, méconnu jusqu'à nos jours, a bouleversé toutes les têtes, désorganisé tous les esprits, pourri tous les cœurs, et gangréné même jusqu'au germe de toutes les vertus.

Tournoyant sans cesse dans le vague et l'absurdité de

peut produire cette heureuse et salutaire révolution ? Un gouvernement.

Un gouvernement qui rapproche tous les esprits, qui reconcilie les extrêmes en dissipant tous les levains de la discorde ; un gouernement qui repousse toute doctrine mensongère et perfide, tous les systêmes du faux bel esprit et de la nouveauté, et ramène chacun à sa place paisiblement et de soi-même, par le sentiment de ses infortunes actuelles et par la conviction de son impuissance d'être mieux.

Avec un tel gouvernement, vous aurez une religion et des mœurs, un crédit et des finances, des sciences et des beaux arts, du génie et des talens.

Avec un tel gouvernement, vous verrez l'agriculture, le commerce, l'industrie sortir des ombres de la mort, reprendre leur bienfaisante activité ; l'abondance ouvrant ses trésors vous donnera plus que du pain ; bientôt le nécessaire sera suivi du superflu, la douce urbanité, la joie expensive, l'aimable et folâtre gaîté, compagnes inséparables du bien-être, jetteront le voile de l'oubli sur les orgies sanglantes du canibalisme, et restitueront la nation à elle-même.

Mais quel est ce gouvernement ? on compteroit avec plus de facilité les grains de sables de la mer, que les opinions qui divisent les esprits sur cet important problême. Chaque individu porte dans sa tête sa constitution, qu'il choye comme sa propriété, parce qu'elle est le fruit de ses rêveries.

Cependant au travers du chaos de tant de systêmes

si divergeans, on distingue comme plus manifestement prononcés ceux qui suivent.

Les uns veulent une république, les autres une monarchie.

Les amis du gouvernement républicain sont divisés entre eux.

Ceux-ci demandent une république une et indivisible, ceux-là une république fédérative.

Partagés sur l'espèce de ce gouvernement, ils le sont aussi sur son organisation particulière.

Il en est qui réclament la division du corps législatif en deux chambres, auxquelles ils ajoutent un pouvoir exécutif.

D'autres admettant pareillement un pouvoir exécutif, s'attachent à un corps législatif indivisible, réuni dans une chambre unique.

Le seul point sur lequel les opinions se rapprochent, est que les fonctions des membres du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et des autres agens de la république soient temporaires.

Les partisans de la monarchie ne sont pas entre eux plus d'accord.

Les premiers appellent la monarchie mixte de l'Angleterre.

Les seconds, la monarchie constitutionnelle de 89.

Les troisièmes enfin, soupirent après le rétablissement de la monarchie tempérée, telle qu'elle existoit en France à l'époque de sa dissolution.

Ce seroit sans doute un grand et superbe ouvrage,

que d'examiner ces différentes formes de gouvernement, de peser dans la balance de la raison, et de décider, à la lueur du flambeau de l'expérience, celle qui nous conviendroit le mieux, par rapport à notre localité, nos relations extérieures, notre population, l'étendue de notre sol, les variations de notre climat, nos richesses, notre luxe, nos habitudes, nos mœurs et notre caractère.

Un tel ouvrage dissiperoit bien des préjugés, rectifieroit bien des erreurs, pulvériseroit ces mille et mille arguties dont l'entêtement et l'esprit de faction profitent pour éblouir et conserver leurs partisans. Ce service rendu à la nation, pourroit être encore utile aux nations contemporaines, et ne seroit pas oublié de la postérité.

Le difficile n'est pas d'entreprendre un travail, dont les avantages seroient si peu problématiques; mais le dangereux est de l'exposer au grand jour.

Que la vérité se trouve surchargée d'entraves! qu'elle est comprimée! que cette voix qui crie aux Français, tu es libre, ressemble encore à la voix de la syrène! Malheureux! oses-tu bien nous vanter ta liberté, lorsque la plus belle portion de toi-même, ta pensée, est captive? lorsqu'on veut te réduire sur la matière la plus essentielle à ton bonheur, au même silence, où un sophiste de mauvaise foi vouloit réduire sur une matière non moins importante, le vertueux Socrate.

Qu'est-ce que la justice, demandoit Trasimaque au véritable philosophe; mais n'allez pas me dire que c'est ce qui convient, ce qui est utile, ce qui est avanta-

geux, ce qui est lucratif, ce qui est profitable ; répondez-moi nettement, car je ne suis pas homme à prendre des sottises pour des raisons.

Vous êtes fin, lui répliqua l'oracle de la Grèce, si vous demandiez à quelqu'un de quoi est composé le nombre douze, en ajoutant, ne me dites pas que c'est deux fois six, trois fois quatre, quatre fois trois, six foix deux, parce que je ne me contenterai d'aucune de ces raisons ; que pourroit-il répondre à une pareille question ? Si ma réponse se trouve dans une de celles que vous me défendez, n'est-ce pas me condamner au silence, ou m'obliger à vous répondre autre chose que la vérité ?

De même que répondre à des gens qui vous disent, donnez-nous des lumières sur le gouvernement qui nous convient, mais ne nous parlez jamais de royauté, de clergé, de noblesse, de tiers-état, en un mot de monarchie, loin de nous contenter de ces raisons, nous vous ferions punir. Que faire dans ce cas ? Se taire, ou si l'on ne dit pas ce qui convient, dire au moins ce qui ne convient pas.

C'est rendre encore à la nation un service signalé, que de la préserver des mille et mille horreurs qu'entraîne toujours un gouvernement qui résiste à son antique manière d'exister. De cette discussion peuvent naître des lumières qui conduisent au moins mal, si l'on ne peut arriver au bien véritable.

Je ne dirai donc pas le gouvernement qui convient à la France, mais je dirai tous ceux qui ne lui conviennent point.

J'établirai donc d'abord dans la thèse générale, que tous les gouvernemens ne sont pas propres à tous les peuples.

Ensuite je démontrerai dans la thèse particulière :

1°. Qu'un corps législatif et un pouvoir exécutif séparés ne conviennent pas à la France ;

2°. Qu'un corps législatif divisé en deux chambres, ne lui convient pas davantage ;

3°. Enfin, que les fonctions temporaires des membres du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et de tous les agens en sous-ordre, ne peuvent également nous convenir.

Français, c'est pour vous que j'écris, c'est à vous que je dédie cet ouvrage. N'attendez pas de moi ce luxe d'expression, cette collection de tableaux et d'images que prodigue une fastueuse et frivole éloquence. Je laisse cette espèce de coquetterie à ceux qui prétendent au bel esprit ; ami sincère de mon pays, je m'occuperai plus des choses que des mots. Simple comme la vérité, j'emprunterai d'elle seule toute ma force et ma parure.

CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER.

Tous les gouvernemens ne sont pas propres à tous les peuples.

Cette question toujours débattue, a toujours été décidée pour la négative par l'histoire et les plus savans publicistes.

En résumant les principes sur lesquels ils se fondent, on voit qu'un pays pauvre, d'une petite étendue, peu peuplé, demande un gouvernement républicain.

Qu'un pays plus fertile, plus étendu, plus peuplé, veut un gouvernement monarchique.

Et qu'enfin un pays qui possède un plus grand degré d'étendue, dont la fertilité, la population excèlent, exige un gouvernement despotique.

« Il est de la nature d'une république qu'elle n'ait » qu'un petit territoire : sans cela, elle ne peut guère » subsister. Dans une grande république, il y a de » grandes fortunes, et par conséquent, peu de modé- » ration dans les esprits : il y a de trop grands dépôts » à mettre entre les mains d'un citoyen ; les intérêts se » particularisent ; un homme sent d'abord qu'il peut être » heureux, grand, glorieux, sans sa patrie, et bientôt » qu'il peut être seul grand sur les ruines de sa patrie. » Esprit des Loix, livre XVI, chapitre XVI.

» Un état monarchique doit être d'une grandeur

» médiocre : s'il étoit petit, ils se formeroit en républi-
» que; s'il étoit fort étendu, les principaux de l'état,
» grands par eux-mêmes, n'étant point sous les yeux
» du prince, ayant leur cour hors de sa cour, assurés
» d'ailleurs contre les exécutions promptes par les lois
» et par les mœurs, pourroient cesser d'obéir; ils ne
» craindroient pas une punition trop éloignée. *Ibid.*,
» chap. XVII.

« Un grand empire suppose une autorité despotique
» dans celui qui gouverne. Il faut que la promptitude
» des résolutions supplée à la distance des lieux où elles
» sont envoyées; que la crainte empêche la négligence
» du gouverneur ou du magistrat éloigné, que la loi
» soit dans une seule tête, et qu'elle change sans cesse
» comme les accidens, qui se multiplient toujours dans
» l'état à proportion de sa grandeur. *Ibid.*, chap. XIX. »

Ces différences si marquées en établissant un genre propre à ces divers gouvernemens, produisent des espèces particulières non moins différenciées.

Ou le pays a fait choix d'un gouvernement démocratique ou d'un gouvernement aristocratique.

Dans le premier cas, c'est que son territoire est si pauvre, si borné, sa population si peu nombreuse que l'état n'a pas le moyen de gager qui que ce soit pour faire ses affaires; elles y sont d'ailleurs en si petit nombre et si peu compliquées, que tout le monde, chacun à son tour, peut les administrer avec les simples lumières du bon sens, comme il administre celles de sa famille. Telle est la république de Genève, etc.

Dans le second cas, l'état plus riche, plus peuplé, jouant un rôle plus important avec les puissances voisines, a des plus grands intérêts à démêler, des affaires plus difficiles à conduire; il faut donc qu'il paie des chefs, un sénat, parce que pour le gouverner, il faut, indépendamment du bon sens, une certaine habileté, une certaine expérience, que tout le monde n'a pas, et que l'on n'acquiert qu'avec le temps et le travail. Tels sont les républiques de Venise et de Gênes, etc.

Ou le pays a préféré la monarchie mixte ou la monarchie absolue.

Dans le premier cas, c'est qu'il fait, pour ainsi dire, un continent à part, que son territoire, sa fertilité, sa population se rapprochant de la république aristocratique, il peut, sans rien perdre de sa force, de son énergie, adopter le mêlange des trois gouvernemens, parce qu'il regagne par la proximité des distances, la difficulté des rassemblemens, le temps qu'il peut perdre dans les délibérations, et qu'aucun voisin redoutable ne peut bouleverser cet ordre une fois établi. Tel est l'Angleterre.

Dans le second cas, c'est que le pays est d'une vaste étendue, d'une population immense, d'une ressource infinie, et qu'il touche à des états d'une égale puissance. Alors ce pays, par tous ces avantages, se rapprochant plus des états despotiques, à cause de l'éloignement des distances, de la facilité des rassemblemens, de la brusque et subite invasion des puissances voisines, il faut que celui qui gouverne, soit armé d'un grand pouvoir, car

comme celui qui attaque peut d'abord paroître par-tout, il faut que celui qui défend, puisse aussi se montrer par-tout; il faut donc qu'il fasse mouvoir les ressorts du gouvernement avec une accélération proportionnée à tous ces accidens, afin de remédier à leurs désavantages; telles sont la plupart des monarchies qui nous environnent, telle étoit la monarchie française avant 89.

« La monarchie ne convient donc qu'aux nations » opulentes; l'aristocratie qu'aux états médiocres en » richesses ainsi qu'en grandeur. La démocratie aux » états petits et pauvres ». Contrat Social, Livre III, chapitre VIII.

En remontant à la cause primitive de ces différens gouvernemens, on voit qu'ils sont l'ouvrage, non des hommes, mais de la nature, que c'est elle qui les constitue, qui les organise par cette force de l'impérieuse et insurmontable nécessité, qui veut que nous soyons, malgré nous, tout ce qu'elle veut.

Nous ne sommes dans cette distribution des grands et des petits états, des républiques et des monarchies, que ses manœuvres et ses instrumens aveugles; il en est à-peu-près de cet empire qu'elle exerce sur nous, comme de cette loi qu'elle impose à un architecte qui veut construire un édifice sur un terrein qui n'y est pas propre, il faut qu'il renonce à son entreprise, ou qu'il dresse son plan d'une manière plus convenable au sol sur lequel il veut bâtir.

Nous ressemblons à cet architecte, notre marche

nos opérations sont contraintes et subordonnées comme les siennes aux loix immuables de la nature. Si notre sol ne peut comporter une république, il faut malgré nous que nous adoptions un autre gouvernement; si ce même sol n'est pas propre à la monarchie, il faut lui chercher un autre régime.

Le besoin, le bien-être, la conservation des individus nous prescrivent, nous commandent cette soumission absolue du ton le plus impérieux; y résister, c'est se rendre coupable envers l'humanité du plus grand de tous les crimes; car, comme le dit Locke, Traité de Loix civiles, chapitre X : « Les loix de la nature subsistent » toujours comme des règles éternelles pour tous les » hommes, pour les législateurs, aussi bien que pour les » autres; s'ils font des loix pour régler les actions des » membres de l'état, elles doivent être aussi faites pour » les leurs propres, et doivent être conformes à celles » de la nature, c'est-à-dire à la volonté de Dieu, dont » elles sont la déclaration; *et la loi fondamentale de* » *la nature ayant pour objet la conservation du genre* » *humain, il n'y a aucun décret humain qui puisse* » *être bon et valable, lorsqu'il est contraire à cette loi* ».

Je sais que pour se soustraire à la force accablante de tant de vérités, on a dit que l'homme étoit par-tout le même, que c'étoit une cire molle qu'on pouvoit, indépendamment du sol et du climat, plier à volonté, que du moment qu'il se prêtoit à toutes les formes, toutes les institutions qu'un habile législateur vouloit lui donner, tous les gouvernemens pouvoient lui convenir.

C'est à l'aide de cette doctrine si nouvelle, que la paresse et l'orgueil, l'ignorance et le faux bel esprit ont traité de rouille et de poussière de l'école, les principes élémentaires de l'art de constituer les sociétés, de gouverner les hommes, et sont parvenus à force d'un vain babil, à créer une prétendue science nouvelle, qu'ils ont voulu substituer à l'ancienne.

Nos pères n'étoient ni si ignorans ni si absurdes, et nous n'avons sûrement pas acquis le droit d'affecter sur eux tant de supériorité. Une raison quelconque motivoit leurs déterminations, et cette raison n'étoit pas toujours dépourvue de justesse et de sens commun; notre siècle avec son prétendu savoir, peut-il revendiquer le même avantage?

L'homme, j'en conviens, est par-tout le même, c'est-à-dire, qu'il a par-tout une tête, deux bras, deux jambes, qu'il pense, qu'il raisonne, qu'il parle, mais c'est à quoi se réduit cette identité. Elle cesse quand on considère sa couleur, sa chevelure, sa taille, ses facultés intellectuelles, la tournure de son esprit, et l'émission même de ses pensées; ces modifications le changent tellement, qu'on diroit que nous sommes sortis d'espèces différentes.

En comparant la blancheur des peuples de l'Europe, avec la teinte noire, olivâtre basannée des peuples de l'Asie; en suivant dans la conformation des individus, leurs nuances plus ou moins fortement prononcées, ne seroit-on pas tenté de croire que nous sommes façonnés d'un autre limon.

Des anatomistes n'ont-ils pas prétendu que la structure, la charpente du corps humain n'étoit pas par-tout la même, et n'ont-ils pas conclu de cette dissimilitude, qu'il y avoit différence d'origine.

Sans admettre ni rejetter la vérité de ces observations, il nous reste assez de lumières pour conclure hardiment de cette prodigieuse variété, que quant au physique, l'homme n'est pas par-tout le même.

Cette dissemblance existe également au moral. En jettant d'abord les regards sur les peuples qu'on appelle Sauvages et qui sont encore dans le berceau de la nature, on voit que leur moralité, toute grossière qu'elle soit, diffère essentiellement; les uns sont chasseurs, les autres pêcheurs, d'autres cultivent les terres et se nourrissent de fruits; ceux-ci adorent le soleil, la lune, les astres, les nuages, ceux-là les montagnes, les rochers, les rivières, les fontaines. Les fétiches d'une peuplade ne sont point les fétiches de l'autre; les unes mangent leurs morts, quelques autres les brûlent ou les enterrent. La superstition, en dirigeant leurs cérémonies, leurs croyances religieuses, y pose une empreinte qui ne se ressemble pas ailleurs.

S'ils étoient les mêmes, ils seroient comme les animaux de pareille espèce. L'instinct qui les gouverne, leur feroit faire les mêmes choses dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les saisons. D'où les sauvages ont-ils reçu ces usages, ces habitudes si contrastantes? De leurs besoins, de leurs localités, de la combinaison de leurs idées, combinaison toujours dépen-

dante de la manière dont les objets environnans frappent leurs sens et leurs organes grossiers.

Si de ces observations on passe aux peuples les plus renommés par les progrès des arts et de la civilisation, on retrouve les mêmes contrastes. Mettons les Egyptiens et les Grecs en parallèle.

L'Egypte fut sans contredit le berceau et la métropole des arts et des sciences. C'est à l'école de ses prêtres, que les philosophes de la Grèce venoient puiser leurs connoissances et perfectionner leur savoir. Les Grecs même se vantoient de tirer leur origine de ce peuple et de descendre de l'une de ses colonies.

Cependant, malgré tant de raisons pour se ressembler, quelle étonnante contrariété dans la religion et le gouvernement des deux peuples.

L'Egyptien, superstitueux à l'excès, donnoit à tout ce qui l'environnoit, le pouvoir et les attributs de la Divinité. Ce n'est pas à son *Isis*, à son *Orisis*, à son bœuf, Apis, qu'il réservoit ses autels, son encens, ses hommages; les serpens, les chiens, les chats, et jusqu'aux légumes de ses jardins, devenoient l'objet de son culte, de ses adorations.

Le commun des Grecs révéroit les divinités de la mythologie, et cette foule de demi-dieux dont il peuploit à son gré l'Olympe; la portion éclairée de la nation, reléguoit ces images dans les livres d'Hésiode, d'Homère et les rêveries des poëtes. Les philosophes reconnoissoient le Grand-Être, l'Être des Êtres, quelques-uns admettoient la

la nature pour seul et unique principe, d'autres professoient publiquement l'athéïsme.

Si de la croyance religieuse on se reporte au gouvernement, on rencontre la même diversité.

L'Égypte dans tous les temps fut une monarchie. Son organisation étoit à-peu-près la même que celle de l'ancienne monarchie française. Un roi, un clergé, une noblesse, un tiers-état. Cette distribution des trois ordres étoit telle, qu'on ne pouvoit passer de l'un dans l'autre. La royauté étoit héréditaire, le clergé héréditaire, la noblesse héréditaire, la roture, si je puis m'exprimer ainsi, héréditaire.

Le fils d'un agriculteur, d'un marchand, d'un artiste, ne pouvoit avoir d'autre profession que celle de son père. On pensoit qu'instruit dès le berceau par la tendresse paternelle, il devenoit plus habile; et que le savoir et le talent du père passant aux enfans, les sciences et les arts acquéroient progressivement un nouveau degré de perfection. Aussi ne devons-nous pas être étonné si tant de monumens qui survivent à ce peuple à jamais célèbre ont fait l'admiration des âges qui nous ont précédés, et seront encore admirés des âges qui nous suivront.

La Grèce fut une association de républiques, à-peu-près semblable à la confédération américaine. Ces républiques étoient différemment organisées. Ici régnoit la démocratie, là l'aristocratie, plus loin l'oligarchie. Les mœurs, le caractère des peuples de cette contrée, n'avoient pas plus de ressemblance que leur gouverne-

ment. Le grave et taciturne Spartiate n'étoit pas plus comparable à l'Athénien, léger et babillard, que le lourd et grossier Béotien au voluptueux et délicat Sybarite.

Si des Égyptiens et des Grecs nous nous transportons aux Romains, on voit encore cette constante et ineffaçable disparité. Les Romains ont emprunté des Grecs une partie de leurs loix, de leurs sciences, de leurs beaux arts. Ces fiers dominateurs du monde s'empressoient d'aller à Athènes, pour y recevoir, des plus habiles maîtres, les leçons de grammaire, de poésie, d'éloquence, de morale, de philosophie. La langue grecque étoit aussi familière à Rome, qu'est la langue latine chez les nations modernes. Si Thémistocle rougissoit de ne pas savoir jouer de la lyre, un jeune patricien eût rougi de ne pas savoir la langue grecque.

Que de moyens ces peuples avoient de se ressembler, puisque se modelant sans cesse sur les mêmes loix, les mêmes principes de morale et de justice, sur les mêmes règles de savoir et d'éloquence, ils devoient paroître sortir tous du même moule; un Romain néanmoins ne ressembloit pas plus à un Grec, qu'un Grec à un Égyptien.

Cependant, avec de pareils moyens de se ressembler, si ces peuples avoient une physionomie physique et morale tellement opposée, il est donc impossible de croire que l'homme est par-tout le même, et qu'un législateur habile lui fera prendre telle forme qu'il voudra.

Maintenant, jettons un coup-d'œil rapide sur les nations modernes de l'Europe.

Même fond de religion, un gouvernement presque semblable, des loix calquées les unes sur les autres, et tirant, la plupart, leur source des loix grecques et romaines; mêmes sciences, mêmes arts, même correspondance d'intérêt et d'idées, par le commerce et l'imprimerie.

Toutes ces causes devroient établir une telle conformité, qu'on ne pût distinguer un Anglais d'un Français, un Espagnol d'un Italien, un Allemand d'un Russe. Toutefois, ce n'est pas plus la même physionomie au physique qu'au moral.

Tous sont taillés et dessinés différemment. Ce n'est pas plus le même courage, la même bravoure, les mêmes vices, les mêmes vertus, la même tournure de génie, la même forme de talent dans les conceptions de l'esprit, la même touche dans les productions des beaux arts que c'est la même nomenclature dans leur idiôme et leur langage. Tout porte chez les uns et les autres l'empreinte du sol, du climat, et de la qualité différente des alimens.

Les mêmes vérités nous ramènent donc aux mêmes conséquences; si les peuples modernes et contemporains, avec tant de moyens de se ressembler, ne se ressemblent pas plus entr'eux que les peuples anciens, l'homme n'est donc pas par-tout le même; s'il n'est pas par-tout le même, toutes les institutions, toutes les loix, tous les gouvernemens ne peuvent donc lui convenir.

De la déduction de ces conséquences, m'accuseroit-on de vouloir aussi bâtir un système à ma mode? Eh

bien, qu'on ne m'en croie pas; mais qu'on écoute au moins un homme dont les décisions sur ces matières ont été regardées par les plus grands philosophes comme des oracles.

« Le gouvernement le plus conforme à la nature, » dit Montesquieu, Esprit des Loix, liv. I, chap. III, » est celui dont la disposition particulière se rapporte » mieux à la disposition du peuple pour lequel il est » établi.

» La loi, en général, est la raison humaine, en tant » qu'elle gouverne tous les peuples de la terre; et les » loix politiques et civiles de chaque nation ne doivent » être que les cas particuliers où s'applique cette raison.

» Elles doivent être tellement propres au peuple pour » lequel elles sont faites, que c'est un très-grand hasard » si celles d'une nation peuvent convenir à une autre.

» Elles doivent être relatives au physique du pays, » au climat glacé, brûlant ou tempéré, à la qualité du » terrein, à sa situation, à sa grandeur, au genre de » vie des peuples; laboureurs, chasseurs ou pasteurs, elles » doivent se rapporter au degré de liberté que la cons- » titution peut souffrir; à la religion des habitans, à » leurs institutions, à leurs richesses, à leur nombre, » à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières ».

Tout ce qui existe dans la nature n'a qu'une manière d'être, et ne peut être autrement. Vouloir qu'un pygmée soit un géant, qu'un géant soit un pygmée; rallonger l'un et raccourcir l'autre, afin qu'étant devenus de même taille, les mêmes vêtemens leur convien-

nent, c'est leur faire souffrir le supplice des *Busiris* et des *Phalaris*. C'est, sans espérer de pouvoir jamais réussir, les faire expirer tous deux dans les plus cruels tourmens.

Il en est de même d'un état ; quelques efforts que vous fassiez pour détruire le gouvernement qu'il a reçu de la nature, et lui en substituer un autre, vous ne triompherez jamais ; les individus périront, la nation entière disparoîtra, vous-même disparoîtrez avec elle, il ne restera que le sol chargé d'un vaste amas de ruines, converti en une immense solitude.

Ah! croyez-en l'expérience de tous les âges. La nature est un despote, contre lequel on lutte en vain. L'homme qui veut la combattre ressemble à un ciron qui veut dévorer un géant ou avaler une montagne.

Ce n'est pas seulement les mœurs, le caractère des habitans qu'il faut changer, ce sont les influences du climat, le sol, la position de son local, le système politique des puissances environnantes; et ces changemens sont impossibles à l'homme.

Si vous ne pouvez détacher de son continent l'état que vous voulez régénérer, comme on détache une pierre d'un rocher, si vous ne pouvez transporter cette masse avec sa population à deux ou trois mille lieues de-là, sous un ciel plus favorable à vos institutions, soyez assez sages, assez grands, assez amis de l'humanité, pour renoncer à vos projets.

Tout ce qui n'est pas possible est absurde. N'exposez donc pas une nation entière à périr, en la forçant de

faire ce qui n'est ni en votre pouvoir ni au sien; ne la sacrifiez pas à des chimères aussi contraires au sens commun dans la théorie, qu'inexécutables dans la pratique.

Faut-il confirmer cette vérité par des exemples; voyez l'Angleterre.

Pendant près d'un siècle, elle a versé des flots de sang pour détruire son gouvernement. Cependant, après tant d'efforts extraordinaires, elle fut forcée de revenir au même point d'où elle étoit partie, et de se reposer, comme dit Montesquieu, dans la monarchie.

Séparée, par la mer, des autres nations, formant pour ainsi dire un continent à part, aucune puissance ne la contrarioit dans ses desseins. Les partisans du système républicain n'avoient autre chose à faire qu'à plier les mœurs et le caractère du peuple aux habitudes et aux formes républicaines. Jamais nation n'y paroissoit mieux disposée, par la nature de son gouvernement, puisque ses principaux ressorts tirent leur action et leur réaction d'une organisation toute républicaine.

Ce peuple si fier, d'une si tenace opiniâtreté dans ses résolutions, mâté par la force impérieuse de la nécessité, retourna de lui-même à la monarchie; et sans rien innover à ce régime, il ne fit que régler un petit nombre de points litigieux, et intervertir l'ordre de succéder dans la dynastie régnante.

Quand on voit, dans un état isolé, ce retour spontané d'un peuple constant, opiniâtre, dont la constitution avoit une tendance immédiate pour le régime républi-

cain, n'est-il pas naturel de penser que la même réaction doit s'opérer chez un peuple léger, inconstant et entouré de puissances formidables, qui, à raison de ses besoins, enfans immodérés de son luxe, et à raison de leur force, le maîtriseront toujours?

Si les grandes républiques se sont toujours fondues dans la monarchie, comment imaginer, contre la marche ordinaire des choses, qu'une grande monarchie se fondera jamais dans une république. En bonne logique, deux extrêmes contraires ont-ils jamais pu produire un même et semblable résultat?

Il est donc vrai de dire que tous les gouvernemens ne sont pas propres à tous les peuples, à tous les pays : l'assertion inverse n'est qu'un sophisme barbare, qui fait égorger, sans aucun avantage même apparent, la moitié d'une nation par l'autre, et finit par l'ensevelir toute entière sous ses propres ruines.

CHAPITRE II.

Un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif distincts, ne peuvent convenir à la France.

J'ENTENDS presque tous nos prétendus philosophes vanter avec emphase la division des pouvoirs. J'entends tous les discoureurs du jour, répéter leurs déclamations avec admiration, avec enthousiasme. Mais quand on réfléchit sur tant de beaux discours, on est tout étonné de trouver que cette division des pouvoirs amène la guerre civile, puis l'anarchie, puis la dissolution de toute espèce de gouvernement.

Deux pouvoirs dans un état, ont une tendance irrésistible à rivaliser ; il est impossible de le nier, sans être absurde ou de mauvaise foi.

Que le pouvoir législatif se saisisse de l'opinion, bientôt il écrasera le pouvoir exécutif; que le pouvoir exécutif s'empare de cette même opinion, bientôt le pouvoir législatif disparoîtra.

Dans le premier cas, vous aurez la tyrannie de sept à huit cents despotes ; dans le second, vous aurez le despotisme d'un seul tyran.

Telle est l'alternative qu'offre l'histoire de toutes les républiques.

Je ne citerai point les querelles des Tribuns du peuple avec

avec le sénat de Rome. Je ne dirai point que le sénat qui étoit le pouvoir exécutif, fût anéanti par le pouvoir législatif qui résidoit dans le peuple et ses tribuns; que *César*, ensuite *Octave* n'eurent pour ainsi dire qu'à se montrer pour se rendre les maîtres, et placer au Capitole la hache du despotisme, où flottoient depuis si long-temps les enseignes de la liberté.

Je viens à des exemples plus récens, et dont nous voyons encore les traces ensanglantées.

Qu'est devenu le pouvoir exécutif de 89? De quel poids a-t-il été dans le balancement de l'équilibre avec le pouvoir législatif? N'a-t-on pas vu l'un toujours plier et reculer devant l'autre, armé de toute la force de l'opinion? N'a-t-il pas été supprimé, jugé et condamné? Si cette opinion se fût déclarée en sa faveur, que seroit à son tour devenu le pouvoir législatif? Voilà un exemple de l'un.

Voici maintenant un exemple de l'autre. Qu'on se rappelle la conduite de Cromwell à l'égard du long parlement, ce corps si formidable à l'Angleterre. Un jour, une heure suffit à l'usurpateur pour le dissoudre, pour chasser ses membres du lieu de leurs séances, pour appeler le pouvoir dans l'armée, le concentrer ensuite dans un conseil, l'attirer enfin à lui seul et s'en emparer.

Ce qui s'est fait une fois et dans les deux sens inverses, je ne vois rien qui puisse l'empêcher de se faire encore.

Voilà donc la guerre civile, ou du moins toute l'attention du gouvernement occupée à la prévenir.

Quelle durée peut avoir une machine dont tous les rouages agiront en sens contraires? Comment jouera le

surplus de ses ressorts, si les deux principaux moteurs sont sans cesse à s'épier, à se craindre ? Les autres parties du gouvernement tomberont dans la langueur, l'inertie; et si la discorde civile ne ravage pas nos foyers, tout se détériorera, tout dépérira par le manque de surveillance.

Quelle perspective attrayante pour les puissances voisines ! Elles nous laisseront paisiblement appauvrir et miner, tandis que dans le secret elles feront leurs préparatifs : lorsqu'elles nous sauront dépourvus de tous moyens de résistance, et près à crouler sous le poids de notre propre affaissement, elles tomberont sur nous avec la rapidité de l'éclair ; s'empareront sur notre territoire de tout ce qui leur conviendra; deux ou trois incursions de ce genre, et l'état est subjugué.

La première conquête décidera du succès des autres. Car ce que l'ennemi nous aura pris augmentant ses moyens, affoiblira nécessairement les nôtres ; de sorte qu'à mesure qu'il viendra nous attaquer, il aura toujours plus de forces pour nous vaincre, et que nous en aurons toujours moins pour nous défendre. Nous éprouverons donc le sort de la Pologne. Comme elle, nous disparoîtrons du vocabulaire des nations, après deux ou trois partages de nos provinces, devenus successivement frontières.

On dira que la France, plus étendue, plus peuplée que la Pologne, n'a pas à craindre le même démembrement, parce qu'elle peut opposer une défense plus formidable et même écraser ses ennemis, ainsi qu'elle en donne aujourd'hui l'exemple.

On ajoutera que par sa position, ses ressources et sa masse imposante, son contre-poids est nécessaire à l'équilibre de l'Europe, et qu'une partie de ces puissances, intéressées pour leur propre conservation au maintien de son existence politique, la défendront par d'heureuses diversions.

J'accorde que la France soit plus étendue, plus peuplée que la Pologne. J'accorde encore qu'elle soit le plus puissant état de l'Europe. Mais tout le reste, je le nie.

L'Europe, à l'exception de quelques petites républiques dont la puissance ne compte pas, est divisée en grandes et vastes monarchies. Les chefs qui les gouvernent, les regardent comme leur propriété, et le patrimoine de leurs familles.

Ces chefs, à raison de cette propriété et de sa conservation, s'allient par des mariages avec les chefs des autres monarchies. Tel roi épouse la fille de tel roi, sous la condition qu'ils s'aideront de leurs forces respectives, soit pour conserver ce qu'ils possèdent, soit pour conquérir des provinces à leur bienséance, soit enfin pour confondre dans la personne des enfans à naître des droits litigieux.

A ce lien, il en est un autre non moins puissant, qu'il faut ajouter, c'est celui de la croyance religieuse. L'Europe est partagée, comme l'on sait, en deux principales religions, la catholique et la protestante.

Ces deux croyances ont leurs dogmes qui forment leur point d'unité dans la morale, dans les loix civiles et politiques, et dans le droit des gens; cette conformité d'opi-

nion des chefs donne à leurs alliances un plus grand degré de stabilité.

Ces unions et cette identité de foi refluent sur les peuples; ils ne se regardent plus que comme fidèles de la même église, comme membres de la même famille; un sentiment d'amitié, d'estime réciproque découlant de ces causes, étouffe ou suspend au moins ces haines, ces rivalités nationales qui, à la honte du genre humain, ont tant de fois ensanglanté l'univers.

La France abjurant toute religion nationale, gouvernée par un corps législatif et un pouvoir exécutif, n'offrira plus les mêmes raisons d'alliance. Il faudra que le système de l'Europe change à son égard. Elle comptoit autrefois pour alliées l'Espagne, l'Autriche, la Sardaigne, à cause de l'identité de religion, et parce que les familles qui commandent dans ces monarchies étoient la famille ou les parens de la maison qui régnoit autrefois. Il faudra donc que nous renoncions pour toujours à ces trois alliances.

Comme il est dans la nature des choses qu'une puissance voisine soit l'ennemie d'une puissance voisine, ces trois monarchies seront sans cesse aux prises avec nous pour dépecer la république, pour l'envahir.

Les haines nationales se réveilleront avec d'autant plus de violence et de fanatisme, qu'elles seront exaltées par les fureurs religieuses et l'antipathie des gouvernemens; à l'exemple des Grecs et des Romains, nous traiterons les peuples de l'Europe d'esclaves, d'idolâtres, de barbares, parce qu'ils sont soumis à des rois, et qu'ils ont une

religion; ils nous traiteront à leur tour, de brigands, de sauvages, d'athées, parce que, vivant en république, nous n'avons point de chef, et que nous avons proscrit tout culte public envers la divinité.

Dans ce soulèvement général des nations contre nous, qui seront celles dont nous pourrons attendre des secours? Sera-ce des plus éloignées, parce qu'elles n'auront pas de part à nos dépouilles?

Quelle simplicité de croire que le conseil des princes soit assez dépourvu de lumières pour ne pas trouver les moyens de parer à cet inconvénient!

En cédant à ces puissances des provinces dans leur voisinage à leur convenance, on ne voit point quel intérêt elles prendroient à la conservation d'un état qui, d'après ses principes, s'est déclaré l'ennemi de toutes les religions et de toutes les monarchies.

Elles s'empresseront donc, sans tirer un seul coup de canon, de recevoir leur contingent dans le partage; et nous considérant moins que des juifs et des mahométans elles concourront de tous leurs moyens à nous dépouiller, et satisferont tout à la fois leur vengeance et leur ambition.

Nous n'aurons donc pas un allié, et nous compterons autant d'ennemis que de nations.

Ces grands mots que la France est nécessaire à l'équilibre de l'Europe, ne prouvent donc rien. La France peut cesser d'être un état particulier dans l'Europe, sans que son équilibre soit rompu.

Toute la différence qu'occasionneroit sa conquête,

seroit que le nombre des monarchies seroit diminué, et leur étendue augmentée. Ce changement rendant les poids à-peu-près égaux, conserveroit le même balancement dans les forces offensives et défensives.

Il en seroit de cette nouvelle démarcation comme d'un champ possédé jadis par six propriétaires, et qui ne le seroit plus que par cinq. Ce champ n'en conserveroit pas moins la même étendue, il n'en seroit pas moins bien cultivé, le village n'en éprouveroit aucune diminution, ni dans sa population, ni dans sa cotisation de l'impôt.

Quel intérêt, après tout, voudroit-on que des rois prissent à conserver une nation où tous les individus étant maîtres et sujets tour-à-tour, on ne peut compter sur rien de permanent au-dehors et au-dedans; où il faudra reprendre les armes le lendemain après les avoir déposées la veille, parce que ceux qui ont signé la paix sont remplacés aujourd'hui par d'autres qui veulent la guerre ?

Quand l'intérêt de leur aggrandissement ne se joindroit pas à l'amour de leur repos, leur propre sûreté ne les exciteroit-elle pas à détruire un tel ordre de choses, pour écarter de leur peuple un exemple qui peut mettre en danger et leur puissance et leur personne.

Car s'il n'y a pas d'état plus ennemi de la royauté et de la monarchie que l'état républicain, il n'en est pas de plus ennemi des républiques que les états monarchiques. Cette antipathie des deux gouvernemens ne finit jamais que par la destruction de l'un ou de l'autre. Voyez

les guerres de Philippe et d'Alexandre contre les Grecs et les Tyriens; voyez celles des Romains contre *Pyrrhus*, *Persée*, *Anthiocus*, *Mithridate*, etc.

Mais la France peut seule tenir tête à toute l'Europe; ce qu'elle fait aujourd'hui prouve ce qu'on doit attendre d'elle pour l'avenir.

Cette preuve n'est nullement rassurante; considérons le caractère de la nation et distinguons les temps.

La nation française est brave, je l'avoue, impétueuse, facile à s'exalter pour tout ce qui lui paroît nouveau; mais ce feu n'est pas de durée, il s'éteint avec la même vivacité qu'il s'est allumé. Le François alors redevient un autre homme; ce qui l'avoit transporté d'admiration, bientôt il le méprise et finit par le proscrire à l'aide du sarcasme et des sifflets.

Si l'on distingue les circonstances, on voit que son enthousiasme pour la liberté, n'a plus le même bouillant, la même effervescence. Ce goût pour ce fruit qu'il dévoroit avant même qu'il fut né, s'est affadit dans sa bouche comme dans son cœur, à l'aspect de l'effroyable tyrannie à laquelle il vient d'échapper.

Qui sait si la crainte de voir encore nos rivières, nos fleuves, rouler des milliers de cadavres, ne lui feroit pas préférer une servitude douce et tranquille à cette liberté qui semblable au *Teutatés* des Gaulois, ne vouloit être honoré qu'en s'abreuvant dans des flots de sang humain.

Mais ensuite est-il bien vrai qu'une nation fasse deux fois dans des temps peu reculés des efforts aussi extraordinaires? Quand elle le voudroit, ses ressources épuisées

ne le lui permettroient pas. Quand ces ressources seroient les mêmes, le souvenir des événemens passés, la rendroit moins entreprenante et plus circonspecte ; ainsi la même cause peut produire des effets opposés dans des temps différens : ce qui pouvoit hier arracher de ses foyers une nation toute entière, peut demain, peut après demain l'y retenir.

On n'a pas vu les innombrables armées de la Gaule sous un autre *Brennus* venir deux fois escalader le Capitole ; les soldats de l'Afrique sous un second *Annibal* n'ont pas deux fois traversé les mers, franchi les Alpes, pour assiéger Rome et détruire sa puissance. Le souvenir de leurs anciennes pertes n'avoit que trop refroidi le courage de ces fières nations pour tenter si-tôt les mêmes hazards.

Encore une réflexion et je finis cet article :

On nous parle de paix avec les puissances. Qui nous garantira qu'il n'entre pas dans leur plan d'invasion de nous obliger à dissoudre nos armées nombreuses? Qui peut affirmer que leur but n'est pas, en nous forçant à renvoyer nos troupes dans leurs foyers, d'attiédir, d'éteindre en eux cette exaltation de courage, qui s'exagère toujours par les grands rassemblemens et par la résistance éprouvée? Quel téméraire oseroit assurer que l'enthousiasme national réfroidi, par la réflexion, l'isolement des individus, les paisibles travaux domestiques, elles ne nous attaqueront pas, bien convaincues que ces grandes levées en masse ne se renouvelleront plus, et qu'alors elles auront bon marché de nous?

Qu'on

Qu'on cesse donc de se reposer sur le caractère de la nation, sur la grandeur de son courage; ce qu'elle a fait une fois n'est pas une preuve qu'elle le fera toujours. Asseoir le bonheur et la perpétuité d'un état sur une semblable garantie, c'est certes l'asseoir sur la base du monde la plus fragile.

Que conclure de ceci ? Qu'un gouvernement où il existeroit deux pouvoirs rivaux, un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif, ne peut convenir à la France, parce que ces deux pouvoirs ne nous offrent d'autre alternative que la guerre civile ou qu'un engourdissement mortel dans tout le corps politique, parce qu'en nous privant de tous les moyens de nous allier avec les autres nations, et nous rendant toujours leurs ennemis, il nous met dans un état perpétuel de guerre qui ne peut finir que par l'envahissement de l'empire.

Eh! qu'on ne dise pas que cette alternative n'est qu'imaginaire; la nature des choses la nécessite, le passé démontre sa possibilité; le sinistre aspect de l'avenir ne fait que confirmer de si justes alarmes.

En effet, du moment que la France tentera l'ambition des rois voisins, (et ce pays est assez beau, situé sous un ciel assez heureux pour la tenter, quand leur propre sûreté ne leur commanderoit de détruire son gouvernement) leur politique pour assurer sa conquête, sera d'abord d'y souffler le feu de la discorde.

Afin que l'embrâsement se propage sur une plus vaste étendue, leur objet principal sera de diviser les deux pouvoirs. De l'or, de grands biens, d'éclatantes dignités; il est bien peu d'ames à l'épreuve d'une pareille séduction.

Il faudroit un miracle, sur-tout chez une nation corrompue et décrépite, pour résister à cette amorce.

Avec ce talisman, les puissances seront toujours sûres de trouver des traîtres, ou dans le corps législatif ou dans le conseil exécutif, ou dans tous les deux qui leur vendront l'état à beau denier comptant.

Une ville, comme le disoit Philippe de Macédoine, est toujours prise lorsque les assiégeans ont fait à ses murs une brêche assez large pour y introduire un mulet chargé d'or. Depuis long-temps, l'égoïsme et notre dévorante soif des richesses ont fait parmi nous cette brêche à toutes les ames.

Ainsi, les deux pouvoirs en viendront aux mains, parce que nos ennemis extérieurs l'auront voulu et le voudront sans cesse; le plus foible les appellera à son secours: comme ils ne demandoient que cette occasion pour s'introduire dans l'Etat, ils s'y introduiront; ensuite, après nous avoir aidé à nous égorger les uns après les autres, ils se rendront aisément les maîtres, et la partie survivante de la nation sera subjuguée sans s'en apercevoir.

Quel reproche sanglant un peuple n'a pas à se faire quand par ses propres fautes, il tombe oppressé sous le joug de la servitude, et cesse de n'être plus compté dans la hiérarchie des empires? Quel sujet éternel d'accusation contre lui dans la bouche de sa postérité? Nos pères figuroient sur le vaste théâtre du monde, comme un des premiers peuples, et nous leurs malheureux descendans, nous gémissons par leur faute, sous la verge de

fer de l'insolent étranger : à peine nous estime-t-il assez pour nous mettre au rang de ses plus vils troupeaux. Pourquoi, dans la succession des êtres, leur naissance n'a t-elle pas été précédée par la nôtre? Plus sages, nous aurions fait un meilleur emploi de nos ressources, nous leur aurions transmis une patrie, des loix, un gouvernement, et pour avoir voulu être autre chose que ce que la nature les avoit formés, ils nous ont ravi le plus précieux héritage; insensés! ils ont détruit tout ce qui avoit fait leur force et leur gloire, pour y substituer tout ce qui fit leur désespoir et cause le nôtre, leur anéantissement et notre servitude. Français, l'entendez-vous ce cri de la postérité d'un peuple subjugué par sa faute? l'entendez-vous?

Mais je reviens à mon sujet: je suppose que les puissances renoncent à leurs projets hostiles; je suppose que l'harmonie la plus parfaite regne entre les deux pouvoirs, notre situation n'en sera pas plus heureuse; nous ne serons pas mieux gouvernés.

Les deux pouvoirs auront toujours malgré eux une marche inverse. Comme toutes les têtes sont diversement organisées, les esprits par conséquent n'envisageront pas les objets de la même manière. L'un des pouvoirs verra le bien dans ce qui est mal, l'autre le mal dans ce qui est bien; tout dès-lors finira par ne jamais faire ce qui doit être fait; de cette contradiction perpétuelle résultera la nullité du gouvernement.

Le pouvoir exécutif sollicitera une loi pour réformer un abus; la loi sera discutée dans le corps législatif;

comme chacun verra différemment, le mal qu'il falloit déraciner, ou ne sera pas apperçu, ou l'on n'en verra que la moitié, le vice que le besoin commandoit de supprimer, subsistera dans son entier ou dans une partie; la loi demandée sera donc inutile ou incomplette, la machine se compliquera, la législation s'embrouillera, bientôt il ne sera plus possible d'y rien comprendre.

Le corps législatif croira voir dans l'administration un mal que le pouvoir exécutif regardera comme un bien, l'un rendra des décrets pour le faire cesser, l'autre exécutera les décrets de manière qu'il se reproduira sous une autre forme. Voilà donc avec les meilleures intentions du monde de nouveaux chocs, de nouvelles contradictions.

Comme ces contradictions se renouvelleront tous les jours, tous les jours leurs masse s'accroîtra. Ainsi de même qu'une rivière qui dans son cours s'entrave en amoncelant son gravier et son limon est contrainte de changer de lit, il faudra refondre au bout d'un très-petit espace de temps, toute la législation, bouleverser de nouveau la fortune des familles, l'état des individus, ou si l'on craint les contre-coups de ce bouleversement, il n'existe pas d'autre milieu, il faut se resoudre à laisser l'état croupir dans une mortelle stagnation.

Si sous la direction d'un pouvoir législatif, qui n'est pas contrarié par un pouvoir exécutif, et qui dès-lors ne doit avoir qu'un même esprit et qu'une même manière de régler ses opérations, cet entravement s'accroît chaque jour, combien sa masse deviendroit énorme, mons-

trueuse avec un pouvoir exécutif qui, par la nature opposé de ses fonctions, auroit nécessairement une théorie et une pratique, qui ne seroit jamais celle du corps législatif.

Mais ces difficultés dans les détails ne sont rien en comparaison des difficultés qui naissent des grandes affaires.

Dans un état d'une vaste étendue, d'une population immense qui, pendant l'espace de peu d'années, a subi l'épreuve de trois constitutions différentes, il doit se former des partis, des factions. Cela doit même arriver indépendamment de ces causes, dans une république nouvellement fondée; où le peuple, encore novice sur l'étendue et les limites de ses droits, est disposé naturellement à croire que ce qui blesse ses volontés désordonnées attaque sa souveraineté.

Dans cette fluctuation de choses, ces factions feront insurger le peuple, auquel elles persuaderont que c'est sa cause qu'elles défendent. Que fera le pouvoir exécutif pour mettre les séditieux à la raison?

Il sera d'abord obligé d'en référer au pouvoir législatif, qui délibérera sur les mesures à prendre pour étouffer la révolte; le nombre de troupes à lever, équiper, faire marcher, tout cela nécessitera des délais, et ces délais seront funestes à la chose publique.

Les révoltés profiteront de cette perte de temps, de la distance des lieux, de l'immense population pour faire de plus nombreux rassemblemens, pour opposer aux forces dirigées contr'eux une plus grande résistance. Tant

de désavantages tourneront contre le gouvernement, et c'est à son organisation qu'il en sera redevable.

Mais qui pourra remédier au mal si les factieux ont leurs partisans dans le corps législatif ou dans le conseil exécutif, ou dans tous les deux.

Par leurs intrigues et leurs manœuvres, ces chefs prolongeront les délais, retarderont les attaques, éventeront tous les projets. Par eux les rebelles seront instruits à point nommé quand et comment ils seront attaqués.

Forts de ces révélations, ils disposeront à-coup-sûr leur défense. Ainsi, le secret, la rapidité de l'exécution, l'à-propos des lieux, du temps, des circonstances, tous ces avantages perdus pour l'état tourneront au profit de ses ennemis qui s'en prévaudront pour lui porter les coups les plus mortels.

Ce sera bien pis si les puissances étrangères sont d'accord avec les rebelles ? Comment l'état, attaqué par une partie de ses forces et par toutes celles de ses ennemis extérieurs pourra-t-il résister? Sa perte est infaillible.

Ainsi donc un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif séparés, sont absolument incompatibles en France; leur inévitable rivalité en disséminant, en relâchant les ressorts du gouvernement, l'affoiblit, le frappe de langueur et d'inertie, ouvre la porte à tous les abus désorganisateurs, à tous les fléaux de l'anarchie, plonge l'état dans l'affreuse alternative de la guerre civile ou de sa dissolution, soit que les puissances étrangères provoquent cet état de guerre ou de dissolution pour s'emparer de

son sol et y établir leur domination, soit que l'un de ces deux pouvoirs, assez puissant pour détruire l'autre, se rende le maître et dicte ses volontés en despote. Nier ces funestes conséquences, c'est être ignorant, ou de mauvaise foi.

CHAPITRE III.

Un pouvoir législatif divisé en deux chambres avec un pouvoir exécutif séparé, ne peuvent encore convenir à la France.

EN dévorant les divers systêmes de gouvernement que les brochures et les rêveries du jour ont enfantés, on voit que la plupart sont intarissables sur les avantages du corps législatif divisé en deux sections ou deux chambres.

C'est, dit-on, l'une des plus belles découvertes de l'esprit humain, une de celles qui a le plus honoré notre siècle. C'est là qu'on trouve le véritable équilibre des pouvoirs, et par conséquent la vraie garantie de la liberté.

Ce systême calqué sur l'organisation de l'homme, est comme elle composée de deux êtres, d'une ame et d'un corps; l'ame imprime le mouvement, le corps l'exécute, l'ame fait la loi, mais son exécution est l'ouvrage du corps.

Rien de plus séduisant dans la spéculation, que toutes ces théories symétriquement arrangées sur le papier; elles doivent tourner sur-tout nos têtes françaises, qui ne se déterminent jamais par la bonté éprouvée des choses, mais par les seules bleuettes de la nouveauté.

La

La triste et calamiteuse expérience qui vient de nous briser sous son énorme férule de plomb, ne nous apprendra-t-elle donc jamais à nous défier des prestiges de ces brillans projets. Semblables à ces amphatiques discours bien cadancés, bien enluminés de figures et d'images, quand on sonde le tuf avec le simple bon sens, tout le merveilleux s'évanouit, on ne rencontre dans les uns aucune démonstration satisfaisante, et dans les autres, qu'un roman philosophique qu'on honoreroit beaucoup en le comparant à la république de Platon.

Pour moi, plus occupé, je l'avoue, à découvrir la convenance des choses et leurs résultats, je n'ai pu comprendre la distinction qu'on a faite jusqu'à présent entre un pouvoir législatif divisé, et un pouvoir législatif non-divisé.

Je n'ai point été non plus subjugué par cette organisation, comparée à l'organisation de l'espèce humaine. Si le moral et le physique sont chez l'homme dans un si continuel état de guerre, quelle paix espérer d'un corps composé de tant de membres, agités par des intérêts et des passions si contradictoires.

A tout bien considérer, la comparaison de l'entendement humain se rapprocheroit davantage d'un corps législatif indivisé, que d'un corps législatif distribué en deux chambres; les deux chambres sont deux ames pour faire mouvoir la volonté générale, et l'homme n'a qu'une ame et non deux.

Enfin, à consulter la raison de convenance, un pouvoir législatif indivis nous seroit peut-être moins

funeste qu'un pareil corps classé en deux chambres ; sa marche seroit plus prompte, plus expéditive, et cette marche s'assortit mieux à un grand état qu'à un petit.

Plus un empire, je l'ai déja dit, est étendu, plus il est peuplé, plus l'action de son gouvernement doit être accélérée, parce que les retards, l'éloignement des distances, la facilité des rassemblemens, sont autant de chances qui se tournent contre lui ; il faut donc qu'il regagne, par la célérité de son mouvement, tout ce que ces accidens peuvent lui faire perdre ; il faut, par conséquent, qu'il soit dans la minute par-tout où ces causes nécessitent sa présence.

Dans un petit état, on récupère par l'approximation des lieux, la difficulté des rassemblemens, tout le temps qu'on peut perdre à délibérer ; il peut donc, sans courir de grands risques, donner à ses délibérations plus de réflexion, plus de maturité.

Si, sous ce point de vue, un corps législatif non divisé semble sympatiser davantage avec un grand empire ; qu'un pareil corps, partagé en deux chambres, ce n'est pas dire pour cela qu'il doive obtenir la préférence, et qu'on ne puisse mieux trouver.

Si la rapidité dans l'exécution est utile à certains égards, combien est-elle funeste à certains autres ? Combien de fois pour n'avoir pas assez mûri ses délibérations, un tel corps est-il obligé de revenir sur ses pas ? De détruire aujourd'hui ce qu'il avoit fait hier ?

Tous les mois, tous les huit jours, vous le verrez, pirouettant au gré des passions qui l'insurgent, changer

de système de gouvernement, se tourner, se retourner de tous les côtés, dans tous les sens comme un malade.

Ces oscillations perpétuelles deviendront autant de calamités publiques et particulières; le propriétaire, l'agriculteur, le commerçant, tous les citoyens en un mot ne sachant sur quelle base se fixer, perdant courage, vivront seulement au jour le jour, dans l'attente de périr le lendemain.

Mais dieu! quel crêpe lugubre et ensanglanté enveloppe tout ce qui respire des pâles et glaçantes ténèbres de la mort, quand de ces chocs si redoublés, jaillit le monstre aux cent têtes de la tyrannie? quelles cataractes de sang! que de monceaux de cadavres et de victimes expirantes! montagnes engloutissez-vous d'effroi! fleuves rebroussez vos ondes gonflées par les débris de tant de troncs défigurés et par tous les désastres de la déplorable humanité!

Alors tout est perdu, le corps politique pour ainsi dire coagulé par cet affreux mêlange de sang et d'ossemens, meurt de lassitude, d'épuisement et de putréfaction. Un semblable gouvernement est pire, sans doute, que la boîte de Pandore, au moins elle laissoit entrevoir au fond, l'espérance; mais ici l'on ne voit que le désespoir, puis le désespoir et toujours le désespoir.

La division du pouvoir législatif en deux chambres donnera-t-elle à l'état une assiette moins vacillante? le garantira-t-elle de la renaissance de la tyrannie et de toutes ses atrocités? Je n'en crois rien.

Les deux chambres auront pour but, nous dit-on,

d'éviter tous les déchiremens convulsifs provoqués par un corps législatif non divisé.

Moi, je vois au premier aspect dans cette institution, le même choc qu'entre la majorité et la minorité d'une seule chambre. Au lieu de se choquer, se heurter dans une enceinte, les factions se choqueront, se heurteront dans deux ; voilà toute la différence.

Si l'une des chambres rejette une loi proposée par l'autre, celle-ci se vengera de son adversaire en rejettant à son tour les loix par elle présentées. Elles agiront comme les tribunaux actuels, ils infirment les jugemens des tribunaux voisins, par cela seul qu'ils ont infirmé leurs jugemens.

Le moindre inconvénient sera donc que nous n'aurons point de loix, que rien ne se fera, qu'en un mot nous aurons l'apparence d'un gouvernement sans en avoir la réalité.

Cet inconvénient n'existera pas..... Quand il ne s'offriroit qu'une fois, cela suffit pour nous démontrer le vice de cette institution : car ce qui s'est fait une fois peut se faire toujours ; le premier exemple ne manque jamais de trouver des imitateurs.

Mais je vais plus loin, je soutiens qu'il est impossible d'empêcher que cela n'arrive pas toujours.

Par combien de factions la France est-elle aujourd'hui déchirée ? il seroit difficile de les compter. Feuillant, jacobin, fédéraliste, cordelier, maratiste, républicain modéré, républicain terroriste, partisan d'une seule chambre, partisan des deux chambres, pur royaliste,

royaliste anglican, royaliste constitutionnel, etc.... C'est sous ces différentes bannières que se rangent les habitans de ce vaste empire; à peine trouveroit-on deux ou trois hommes parfaitement indifférens à tant de partis.

Au milieu de ce flux et reflux de flots si diversement agités, vous ne pouvez choisir les membres de vos deux chambres, que dans l'une ou l'autre de ces factions, ou dans toutes indistinctement.

Les membres de l'une des chambres sont-ils jacobins? les membres de l'autre chambre sont-ils feuillantins? à coup sûr voilà la guerre civile. Ces deux factions se détestent trop cordialement, ont trop de vengeances à exercer l'une contre l'autre pour qu'elle n'éclate pas.

Vos deux chambres seront-elles composées, l'une de républicains, l'autre de royalistes? chacun voulant faire triompher son parti, voilà la guerre civile encore allumée ou le gouvernement paralysé.

Vos deux chambres seront-elles remplies, celle-ci de royalistes purs ou anglicans, celle-là de royalistes constitutionnels? On retrouve encore l'alternative ou de la guerre civile, ou de la même inertie dans le gouvernement.

Enfin, les deux chambres seront-elles mêlangées de manière qu'on compte dans l'une et dans l'autre autant de royalistes que de républicains de toutes les factions?

Alors chaque chambre aura nécessairement une majorité et une minorité; rien encore ne marchera.

Le parti qui succombera dans une chambre, parce

qu'il n'y formera que la minorité, triomphera dans l'autre, parce que la majorité qui la domine sera de son parti. D'un autre côté, la minorité de celle-ci, jointe à la majorité de celle-là, triomphera de même à son tour.

De cette manière, les loix proposées par chacune des chambres étant respectivement rejettées, l'une par l'autre, nous aurons un corps législatif qui ne fera jamais de loix, et un gouvernement qui ne gouvernera jamais.

Mais le pouvoir exécutif, ne le comptez-vous pour rien? Ne sera-t-il pas toujours à son poste, toujours là pour faire pencher la balance, dans ces cas de dissentiment?

Je veux que le pouvoir exécutif vote pour fixer ses interminables débats. Voyons d'abord comment il sera composé, puis comment il se comportera.

Ce pouvoir exécutif sera formé sans doute de Français? car vous n'appellerez pas des étrangers, vous ne ferez pas descendre des anges du ciel pour le leur confier? ce seront donc des Français? ils seront donc nécessairement attaqués de l'épidémie nationale?

Ainsi le conseil exécutif sera composé comme les deux chambres de républicains, ou de royalistes, ou du mêlange de toutes les factions.

Dans le premier cas, c'est-à-dire, si tous les membres sont attachés au même parti, vous les verrez voter pour celle des chambres où ils compteront le plus d'amis; alors bien loin que l'intérêt public entre pour quelque

chose dans l'émission de leur vœu, ils ne se détermineront que pour ce qui peut fortifier leur faction, et détruire les autres.

Celles-ci plutôt que de se laisser égorger sans défense, se coaliseront, et se rallieront à la chambre opposée, qui se servira de leurs forces, pour résister à l'orage, et même pour écraser ses ennemis. Loin de nous préserver de la guerre civile, le pouvoir exécutif ne fera donc qu'alimenter son foyer, et rendre l'incendie plus général.

Dans le second cas, c'est-à-dire s'il contient une alliage de toutes les factions, tantôt il optera pour les décrets d'une chambre, tantôt pour les décrets d'une autre, suivant le plus ou le moins d'adresse ou d'astuce que l'un de ses membres partisan de l'une des factions, aura déployé pour faire adopter un avis qui favorise cette faction.

Comme les armes sont journalières, que tous les jours on n'a pas le même bonheur ni la même quantité d'esprit, parce qu'on n'est pas toujours également bien disposé, il arrivera que dans une autre circonstance, le partisan d'une autre faction remportera pour elle la victoire.

Sous ce second point de vue, les loix ne seront plus qu'un bizarre amalgame de républicanisme et de royalisme de toutes les sectes; de cette étrange et continuelle bigarrure, naîtra nécessairement le chaos le plus épouvantable.

Qu'on ne dise pas que c'est vainement sonner l'alarme. Les Français seroient assez sages pour déposer toute espèce de ressentiment, afin de ne plus s'occuper que

du bonheur général, que jamais ils n'atteindront ce but si désiré.

Pourquoi ? Parce que ayant conjuré la ruine du gouvernement de nos voisins, nous les avons provoqués à conjurer la ruine du nôtre, et que dans cette guerre à outrance, ils chercheront, à quelque prix que ce soit, à nous détruire.

Sans nous attaquer ouvertement, ils maîtriseront nos choix et nos suffrages ; avec leur or et leurs intrigues, ils nous forceront malgré nous à conférer les emplois aux plus malhonnêtes gens, et à faire tout ce que nous ne voudrons pas.

Ceci me conduit à un exemple, cité dans une brochure apologétique des deux chambres (1).

« Je suppose, dit l'auteur, un homme auquel nous » aurons confié un dépôt, (celui de nos droits, par » exemple), n'est-il pas vrai que si cet homme est tout » puissant, il sera maître de le retenir ou de le rendre à » son gré ? Que ferons-nous donc pour assurer ce dé- » pôt ? le partagerons-nous en deux lots, que nous » remettrons chacun à un dépositaire ? Non ; nous le » leur confierons tout entier. Dès-lors, au lieu d'une » volonté pour envahir, il faudra le concours de deux. » Cependant à moins que d'être parfaitement égaux en » tout, chose impossible, et sur-tout à la longue, l'un » finira par l'emporter sur l'autre ; mais si à ces deux » premiers nous en adjoignons une troisième, n'est-il pas

(1) Qu'est-ce que la constitution de 1793, par Adrien Legai ?

clair

» clair que d'un côté les chances de connivence décroî-
» tront, tandis que de l'autre croîtront celles d'équili-
» bre? — A ces trois hommes, substitués trois corps,
» vous aurez notre système politique. »

Je reprends cet exemple, et je dis, à ces trois hommes qu'on suppose honnêtes, substituons trois voleurs; les chances de connivence, d'équilibre, ne seront pas long-temps incertaines, et le dépôt sera bientôt envahi. Constituez pour gardien un honnête-homme avec deux voleurs, l'honnête-homme ne tardera pas à être assassiné, et le trésor emporté. Mettez enfin deux honnêtes gens avec un voleur, à la longue, celui-ci se défera d'eux, les-uns après les autres, et se saisira du dépôt. Voilà le résultat d'un tel système politique en France.

Tant que nous aurons des factions, nous aurons des voleurs, ou dans des termes plus modérés, nous aurons des hommes qui ne s'empresseront de servir l'état que pour le miner, le désorganiser, et par-là démontrer la nécessité de changer sa constitution, afin de la remplacer par une autre, plus analogue à leurs intérêts, à leur ambition.

Comme tout est possible à la pensée, imaginons un miracle, faisons descendre dans nos malheureuses contrées un dieu qui réorganise l'entendement français, et d'un limon nouveau, crée un nouveau peuple. Les deux chambres ne lui conviendroient pas davantage.

De quelle espèce d'hommes les composerez-vous vos chambres? des seuls propriétaires? soit.

Mais d'abord vous établissez deux castes bien prononcées

cées, celle des propriétaires fonciers, et celle des propriétaires qui ne possèdent rien en terre.

Cependant comme il existe en France un nombre presque égal d'individus, qui soit à raison de leur talent, de leur industrie, sont aussi riches et même davantage que beaucoup de terriens ; en même-temps que vous en orgueillissez les uns, vous humiliez les autres.

Ce n'est pas tout, cette humiliation sera partagée par les prolétaires ; cette immense portion du peuple qui n'a pour tout bien que ses bras. Flattés par la perspective actuelle de participer aux affaires, d'arriver à la législation et d'y dominer, ils s'attachent à la patrie à proportion de l'étendue de leurs espérances, et se consolent de leur pauvreté.

Si-tôt qu'ils ne verront plus que la misère suivie de la misère, sans aucune lueur de changement, ils se compteront pour moins que rien; le découragement évaporera leur patriotisme ; que dis-je? ils soupireront ainsi que les riches sans propriété territoriale, après un autre gouvernement. Celui qui réduira la caste qu'ils jalousent à une nullité semblable à celle qu'ils éprouvent, ils le préféreront d'autant plus volontiers, qu'en les nivelant avec eux, il flattera leur orgueil offensé. Voilà donc une portion très-considérable de la nation, toute prête à seconder les projets du premier ambitieux qui se montrera.

Tel est l'esprit du Français. Ce genre d'orgueil entre essentiellement dans la composition de son caractère ; c'est un vice, une qualité, si l'on veut, qu'il tient de

son sol, de son climat, aussi indestructible que ce climat lui-même.

En effet, si le Français de nos jours est la parfaite image du Gaulois, dont *César* nous a tracé le tableau; si le Gaulois étoit vain, présomptueux, dédaignant ce qui rampoit au-dessous de lui, dévorant avec les yeux étincelans de l'envie, tout ce qui s'élevoit au-dessus, si le français de nos jours qui n'est qu'un mêlange de *Francs*, de *Germains*, de *Gaulois*, de *Romains*, de *Goths*, de *Visigoths*, de *Saxons*, de *Danois*, de *Normands*, etc., a retenu même après la révolution de tant de siècles, cette empreinte morale de la nature, c'est donc moins à ses institutions, qu'aux influences de son climat qu'il en est redevable.

Ce climat doux et tempéré faisant mouvoir ses organes avec plus de flexibilité, circuler son sang avec une action plus rapide, lui donne au-dessus des autres nations, un plus grand dégré de sensibilité pour tout ce qui le choque ou lui plaît, sensibilité d'autant plus active, qu'elle n'est émoussée ni rallentie comme chez les autres peuples par le trop chaud, ni par le trop froid.

C'est par la même cause qu'il devient incapable d'une longue persévérance dans ce qu'il aime, comme dans ce qu'il hait, qu'il donne à ses affections, d'une minute à l'autre, une direction toute contraire et qu'il est accusé d'inconstance et de légereté. Ces inégalités si fréquentes sont encore les effets de son climat, qui varie dans les saisons les plus opposées du froid au chaud et

du chaud au froid, d'une manière aussi subite qu'incalculable.

Ainsi, dans l'hypothèse qu'il fut possible de créer un nouveau peuple en France, habitant le même sol et sous la même température, il redeviendroit tout semblable au peuple ancien, il naîtroit avec le même dégré de sensibilité, il seroit vain, dédaigneux, léger, inconstant.

Il est donc physiquement et moralement impossible que l'admission exclusive des propriétaires terriens, dans les deux chambres, n'exaspère pas contre eux la jalousie naturelle d'une partie de la nation, n'y fasse pas fermenter tous les levains de la guerre civile.

Mais passons sur cet article. Comment distribuerez-vous vos propriétaires dans vos deux chambres? placerez-vous les plus riches dans l'une, et les moins riches dans l'autre?

Sans faire cesser la jalousie de la portion du peuple déclarée incapable d'aspirer à l'honneur de la représentation nationale, outre cette caste exclue, vous en établissez encore deux autres bien distinctes et qui seront toujours nécessairement rivales. Voilà donc une hiérarchie aristocratique, et par conséquent un nouveau foyer de discorde.

Cette distinction produira sur-le-champ des distinctions dans les rangs; un homme, une famille se croiront plus qu'un autre homme, qu'une autre famille; envain la loi déclarera tous les hommes égaux; la vanité, l'orgueil, l'admission des uns à la législature dans un

degré plus ou moins éminent, et l'exclusion absolue des autres donneront à la loi un démenti formel ; bientôt cette éclatante proclamation de l'égalité des hommes ne sera plus aux yeux du peuple qu'une imposture publique, qui le précipitera dans les pièges du premier usurpateur.

Ajoutons que l'éducation des plus riches sera plus soignée, plus manièrée que celle des moins riches ; que cette culture établira des habitudes, un protocole d'usages, une certaine tournure d'esprit, une certaine façon de voir, de penser toutes différentes de celles des autres.

Les premiers se donneront de grands airs, un ton plus ridiculement suffisant, cet apprêt vraiment théâtral, et toutes ces minauderies de l'orgueil se feront cordialement détester de la simple et modeste médiocrité des seconds ; bientôt la frivolité nationale s'en mêlera, les deux chambres se haïront sans trop savoir d'abord pourquoi ; les sujets réels éclateront ensuite de toutes parts : on voudra s'attribuer, à cause de ses plus grandes richesses, des préférences à de certaines places, comme, par exemple, celle de président du conseil exécutif ; on verra se renouveller, de même qu'à Rome, les dissensions des patriciens et des plébéïens au sujet de la possession exclusive du consulat. Pour humilier la fierté des membres de la chambre du premier ordre, les membres de la chambre du second voudront leur faire supporter une portion plus considérable de l'impôt, ainsi qu'à leur caste, à raison de

leur plus grand luxe et de leurs plus grandes dépenses; d'autres prétextes, à-peu-près semblables, mettront à tous les armes à la main, et l'on s'égorgera.

Pour appaiser la querelle, on appellera le pouvoir exécutif; il aura, pour partisan, tout ce qui ne participera pas à la législature, parce que, distribuant les places à sa disposition dans cette partie du peuple, parce que, la tenant jour et nuit dans sa main, par la surveillance de la police, il a plus de rapport avec elle; les puissances entreront dans son secret et lui fourniront mille moyens d'écraser les deux partis, les uns après les autres, et de régner sur leurs débris.

Quand il n'existeroit donc aucune des factions qui ravagent aujourd'hui le sol français, la vanité, l'orgueil en feroient pulluler d'autres de l'établissement des deux chambres; alors nous verrions, avec des dénominations différentes, une moitié de la nation égorgeant l'autre, comme aujourd'hui, se précipiter du massacre au pillage et du pillage au massacre, dans le gouffre du despotisme.

Mais, sous la monarchie, il y avoit trois ordres, et tant qu'elle a subsistée jamais on ne les a vus se déchirer entre eux.

J'en conviens. Mais pourquoi? C'est que la vanité de tous étant flattée, la vanité de tous étoit par cela même contenue; si l'on se croyoit humilié en regardant au-dessus de soi, on se croyoit relevé en regardant autour et au-dessous; la présence des égaux et des inférieurs consoloit de la présence des supérieurs.

D'ailleurs, il existoit un pouvoir supérieur qui, comme la clef de la voûte, tenoit lié et cimenté par l'habitude et l'opinion chacun à sa place.

Sous un gouvernement républicain, qui professe la parfaite égalité, cette gradation ne peut se montrer. Dès-lors, plus ce sentiment de l'égalité est actif, plus ce qui le contrarie doit produire de violentes explosions. Cette violence doit avoir un plus grand degré d'intensité entre des corps gouvernans qu'entre de simples citoyens; ceux-ci peuvent être comprimés par la seule force de la loi, mais les corps gouvernans, se croyant au-dessus d'elle, parce qu'ils la font, rien ne peut les arrêter; conséquemment ils n'ont pas d'autre moyen de vuider leurs querelles que par la voie des armes, puisque c'est l'unique qui leur reste.

Si l'établissement des deux chambres chez un peuple paisible engendre des factions, et leur met en main les brandons de la discorde, quels ravages un tel établissement ne doit-il pas produire dans un pays où les élémens comme les individus sont, pour ainsi dire, dans un état perpétuel d'insurrection ?

Mais en limitant un temps très-court à l'exercice des membres des deux pouvoirs, on renverse leurs projets; à peine sont-ils conçus qu'ils sont contraints d'abandonner le poste à d'autre; la rapidité de ces remplacemens fait échouer tous les mauvais desseins.

Cette objection trouvera sa réponse dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Convient-il à un grand état, tel que la France, que ceux qui gouvernent n'y remplissent leurs fonctions que pendant une espace de temps très-limité?

PLUS une science est vaste, étendue, plus elle offre de difficultés à vaincre; plus, pour l'acquérir, on est forcé d'employer de temps, de travaux et de veilles.

Ce n'est qu'après avoir long-temps battu les mêmes sentiers, blanchi dans la même carrière, qu'on moissonne les fruits de l'expérience; encore faut-il ne pas se flatter d'obtenir d'abondantes récoltes. C'est précisément lorsque l'homme est parvenu à enrichir son existence qu'il cesse d'en profiter pour lui-même, et de répandre ses trésors sur ses semblables, parce que bientôt il cesse de vivre.

Si les sciences du génie, du calcul, de l'histoire, des loix, de la médecine, réclament la vie toute entière d'un homme, si leurs véritables richesses ne se découvrent à ses regards que lorsqu'il apperçoit son tombeau, que ne doit pas exiger la science de la politique, l'art, le grand art de gouverner les hommes et de constituer les empires?

Seroit-il possible que cette science qui prime toutes les

les autres par son essentielle nécessité, par les objets immenses qu'elle embrasse, par son influence immédiate sur ces grandes masses appellées sociétés; seroit-il possible, dis-je, que cette science n'eût pas besoin d'être étudiée pour être apprise, tandis que dans les plus simples manipulations de la méchanique, l'ouvrier, l'artisan est soumis à un apprentissage de plusieurs années, et n'acquiert d'habileté que lorsque ses bras sont pour ainsi dire usés.

Orgueilleuse philosophie, cesse d'envelopper de ténèbres magiques tes plus inconcevables absurdités; persuade, si tu le peux, pour quelques instans à l'ignorance présomptueuse, à la stupide crédulité, qu'on peut tout attendre de la raison sans l'avoir perfectionnée par l'étude. Mais laisse à son tour le bon sens revendiquer ses droits; réenseigner à cette tourbe d'insensés et d'entousiastes, que la nature nous a toujours chèrement vendu ses bienfaits, que notre esprit est un instrument qu'il faut plier long-temps aux choses exposées à ses méditations, et qu'enfin il n'est aucune de nos connoissances qui ne soit un labirynthe dont on ne parvient à bien démêler les issues qu'après les avoir frayées longuement et péniblement

Quoi ! parce qu'on a vu dans les républiques de Sparte et d'Athènes, dans celles de Carthage et de Rome, les citoyens passer subitement des plus petits emplois aux plus grands, et des plus grands aux plus petits, on s'est imaginé qu'on trouveroit, sans doute, parmi nous la même aptitude, la même capacité dans tous les individus indistinctement ?

Mais, remarquons d'abord qu'à Sparte et Athènes plus des deux tiers de la population étoit esclave, que ces esclaves étoient chargés de la culture, du commerce, et que les maîtres se débarassoient sur eux de tous les soins et les détails industriels.

Remarquons encore que ces deux républiques comptoient chacune à peine vingt mille citoyens; que plus de la moitié, résidant à la campagne, s'occupoit rarement des affaires publiques; que les habtians de la ville, en plus petit nombre, ayant la perspective assurée de parvenir à toutes les places, se livroient de bonne heure, sous la direction des maîtres les plus habiles, aux connoissances nécessaires à l'homme d'état.

Il n'est donc pas étonnant que des gens qui s'occupoient essentiellement, dès leur plus tendre jeunesse, de toutes les parties de l'administration publique, aient produit dans tous les genres des personnages si propres à tous les emplois.

Il en est de même de Carthage et de Rome, ces républiques n'existoient que dans l'enceinte des deux villes, le pouvoir, la possession des places étoient partagés entre cinq ou six cents familles, tant patriciennes que plébéïennes; le gros de la nation étoit réduit au titre, purement honorifique, de citoyen; on croupissoit dans la nullité de l'esclavage.

La liberté planant indistinctement sur toutes les têtes françaises, ne permet pas de faire à la nation l'effroyable outrage d'en réduire une partie en servitude, pour laisser à l'autre le droit de gouverner et d'opprimer.

Tous les Français étant égaux en droits, *sont également admissibles aux emplois publics.* Ainsi, plus le nombre des éligibles augmentera, plus l'espérance de parvenir aux places décroîtra, moins d'individus par conséquent, se rendront capables de les remplir.

Plus l'état sera difficile à gouverner à cause de sa population, de son étendue, de la multitude et de la complication de ses affaires, moins donc on trouvera des gens doués de talens nécessaires, chacun préférant le plus sûr ou moins certain, laissera de côté les affaires publiques, pour ne s'occuper que des siennes, et conduire sa charrue ou son commerce.

Cette disette d'hommes, foncièrement capables, sera encore augmentée par la certitude de se voir déplacer au bout d'un an ou de deux.

D'abord c'est un grand sujet d'affliction d'avoir été quelque chose, et ensuite de se voir contraint à n'être plus rien. On a beau s'étourdir avec de belles moralités, on descend toujours avec peine de la vie publique à la vie privée.

On dira que dans un gouvernement populaire, on doit s'attendre à ces caprices de la multitude; que du moment que la conscience est pure, on doit supporter sa disgrace avec sérénité.

Ces belles consolations philosophiques ne dédommagent pas du dérangement de la fortune, et du sacrifice d'un état ancien à un état nouveau que l'on vient de perdre; envain on affecte à l'extérieur le rigorisme républicain; on veut singer ce Spartiate, qui remercia le

ciel de ce que sa patrie comptoit quarante plus honnêtes gens que lui ; le regret en serrant le cœur, en retraçant de douloureux souvenirs, dément au fond cette jactance.

Ces adages civiques, bien qu'on se sente irréprochable, bien que souvent on n'ait point éprouvé de pertes, n'empêchent pas de croire que la plupart des gens nous jugent incapables des places, parce que nous en avons été destitués ; cette humiliante pensée suffit encore pour guérir toute ame sensible de l'ambition de les briguer, et lui prescrire la loi de renoncer aux études préliminaires qui peuvent y conduire.

Ajoutons encore que l'homme probe et vraiment éclairé, n'ambitionne les fonctions publiques, que pour s'honorer en faisant le bonheur de ses semblables. Cette ambition ne peut sourire à son esprit comme à son cœur, lorsqu'au terme fatal de l'année, il est assuré de son déplacement ; à peine a-t-il eu le temps d'acquérir les connoissances superficielles de ses devoirs, qu'il faut cesser de les remplir ; il s'abstiendra donc de se montrer parmi les candidats ; si la faveur populaire s'obstine à troubler son obscur repos, il fera tout pour la répudier, et continuera comme Dioclétien, à planter ses laitues dans sa paisible retraite de Salone.

Un homme avoit un bel arbre, qui promettoit en abondance les fruits les plus délicieux ; il l'arracha pour le planter ailleurs, l'arbre commençoit à reprendre, il le déplanta de nouveau, et l'arbre mourut.

Cet arbre, c'est l'homme à talent : l'état qui pouvoit

pendant tout le cours de son existence, en tirer le plus grand service, s'en prive par ces déplacemens périodiques; il meurt sans avoir pu jamais produire aucun fruit.

Le système des fonctions temporaires ne donnera donc jamais en France un homme capable de gouverner, parce que la difficulté presque insurmontable d'arriver aux emplois, et la certitude d'être presque aussi-tôt déplacé, feront regarder comme une folie de perdre la portion la plus précieuse de la vie à l'étude d'une science, qu'il est si peu certain de pratiquer, ou qu'on pratiquera si peu de temps, tandis qu'il est si sûr d'employer ce temps à l'accroissement de sa fortune, au bonheur de sa famille et de ses amis.

Ce n'est pas que l'état manquera d'hommes pour remplir les places qui vaqueront; il en auroit cent mille fois plus à distribuer, que le nombre des aspirans seroit encore cent mille fois plus que doublé. Mais quels hommes!

Ne sait-on pas que la médiocrité, qui ne doute jamais de rien, est toujours empressée à se montrer. Ne sait-on pas que l'intrigue, l'ignorance, font métier et marchandise d'agioter, d'accaparer les places publiques? C'est donc sous la dent dévorante de ces nuées de sauterelles, et dans les mains de ces hordes de pillards, que tombera la fortune publique. Quelle peine a-t-on à prévoir ce qu'il en arrivera?

Mais, de ce ramas d'aventuriers et d'intrigans, de cette étable fangeuse de tant d'animaux créés pour brouter, supposons que le hasard fasse sortir deux ou

trois hommes de génie, leurs pensées, leur langage seront-ils compris par ces brutes bipèdes?

Il n'appartient qu'au génie à juger le génie, à mesurer l'étendue de ses conceptions. Le commun des hommes est incapable de s'élever jusques-là; ce n'est qu'après l'expérience des années et même des siècles, que les idées du vulgaire, plus dégrossies, mieux élaborées, prennent, en quelque sorte, le niveau, se façonnent et s'y familiarisent.

Ainsi ces grands hommes seront réduits à se taire, parce qu'ils ne seront point entendus: leurs paroles, comme une semence confiée à une terre stérile, ne produiront aucun fruit, et leur existence sera perdue pour la nation.

Mais quel sort doit les attendre, s'ils s'aventurent à combattre les erreurs consacrées par la mode et les préjugés du jour? Si *Socrate* a bu la ciguë pour avoir proféré, dans son siècle, des idées différentes sur la morale et la divinité, si *Galilée* est mort en prison pour avoir enseigné le mouvement de la terre, si tant d'autres grands hommes sont péris sous le glaive de la persécution, pour avoir énoncé des opinions qui n'empêchoient pas l'ordre établi d'aller son train ordinaire, quelle sera la fin de ces victimes dévouées, si par la seule force de la vérité, elles ont le malheur de fronder l'un ou l'autre parti, ou tous les partis ensemble?

Mais détournons nos regards de ces tristes images. Admettons que, sans distinction, les gens capables et

les gens ineptes concourront aux places et seront également nommés. Suivons les résultats.

Ou ces individus seront probes, éclairés, ou fripons et ignorans.

Dans le premier cas, ils n'auront pas assez de temps pour faire le bien, puisqu'il est impossible de se mettre au courant des affaires d'un vaste empire et de s'en bien pénétrer dans l'espace d'un an ou deux. Toutes leurs opérations seront donc incomplettes, et ne produiront aucun des avantages qu'on s'en promettoit.

Dans le second cas, ils auront toujours trop de tems pour faire le mal, parce qu'il ne faut qu'un jour, qu'une heure, qu'une minute pour prendre une résolution qui précipite l'état sur le penchant de sa ruine.

Sous ce premier point de vue, le système des fonctions temporaires ne peut jamais produire aucun bien, et produira toujours de grands maux.

De même que dans la nature il excite un mêlange de maux et de biens qui, compensation faite, rendent la vie assez supportable : veut-on aussi que les bons soient tellement mêlangés avec les mauvais, que la probité, les lumières des uns rendent les fripons plus circonspects et mieux intentionnés, et servent aux ignorans de guides et de flambeau.

Ce correctif ne corrigera rien. L'intrigue triomphera toujours de la probité, et l'ignorance sera toujours la dupe de l'intrigue; ainsi ce mêlange ne nous garantira

jamais des maux que nous voudrions éviter, et nous feront perdre tous les biens que nous pouvions attendre.

Deux ouvriers, l'un bon, l'autre mauvais, travaillant en commun, avec la même autorité, n'ont jamais rien fait de bien, l'un gâte, par sa mal-adresse, ce que l'habileté de l'autre vouloit perfectioner, et l'ouvrage finit par n'être propre à rien.

Mais la nation intéressée à son bonheur, mettra dans ses choix plus de discernement, et n'honnorera de sa confiance que des gens qui la mériteront.

Cette nation, de quoi sera-t-elle composée? d'un très-petit nombre d'individus sages, éclairés, dignes, sous tous les rapports, d'être les dépositaires du pouvoir d'un grand peuple. Le surplus, de quoi sera-t-il formé? de cette multitude de faux savans, de prétendus baux esprits, d'enthousiastes, d'ambitieux, d'intrigans, et de cette foule innombrable de sots et d'imbécilles, qui n'ont pas même l'instinct de la brute.

Ainsi la majorité décidant du mérite des élections, cette manière de déférer les places, excluera tous ceux que la raison appelle, et appellera tous ceux qu'elle exclut. Le mal ne cessera donc d'usurper la place du bien, la lie surnagera donc toujours, et la liqueur pure restera dans le fond du tonneau.

Quand ces hommes privilégiés par leurs lumières et leurs vertus s'abaisseroient jusqu'à l'intrigue pour écarter des emplois ces nuées de corbeaux qui croassent autour du corps politique, comme autour d'un cadavre qui va leur servir de pâture, ils n'obtiendroient pas la victoire.

L'homme

L'homme de bien n'emploie, pour parvenir, que les seuls moyens permis ; avec lui l'on sait jusqu'où il veut aller, parce que sa conduite dirigée d'après les règles austères du juste et de l'honnête, montre, pour ainsi dire, d'avance tout ce qu'il peut faire et tout ce qu'il fera.

Mais l'intrigant et le frippon, sont une énigme insoluble, parce que le bien et le mal leur sont indifférens ; on diroit qu'ils ont l'anneau de Gigés, avec lequel ils voient sans être vus ; ils distinguent très-clairement la marche de leur adversaire, tandis qu'à son égard ils enveloppent leur conduite des plus épaisses ténèbres ; leur triomphe est donc certain, et la crédulité des simples, qui suit en aveugle le torrent, et cette tourbe populacière, toujours aux gages de qui la paie, leur ont bientôt acquis la majorité.

Établira-t-on des corps électoraux pour remédier à ces choix désastreux? On ne fera que redoubler les efforts de l'intrigue, sans remédier au mal.

Comme ces corps seront les distributeurs des places, ils les distribueront par préférence entre leurs membres ; l'intrigant y fera nommer ses créatures, et pour être plus près de la source, il s'y fera nommer lui-même ; aidé de ses partisans, il trafiquera de leur voix et de la sienne ; il en disposera en faveur de ceux-ci, afin qu'ils disposent de leurs choix en faveur de ceux-là : ce scandaleux commerce tournera encore contre l'état ; ce qui méritoit d'être exclus sera choisi, et ce qui méritoit d'être choisi sera exclus.

Otera-t-on à ces corps le droit d'élire leurs membres? Autre revirement d'intrigues, sans diminuer la somme de nos maux.

Les ambitieux feront nommer pour électeurs des individus à leur dévotion; toutes leurs manœuvres, toutes leurs batteries se tourneront de ce côté-là, bien assurés ensuite du reste; car, comment refuser sa voix à des gens qui ont tant fait pour nous, et qui feront bien davantage quand nous les aurons investis de la toute-puissance: ainsi, chacun donnant pour recevoir, et recevant pour donner, l'état seul paiera ce funeste agiotage.

Cet infâme trafic disparoîtra-t-il sous un corps législatif divisé en deux chambres, composé seulement de propriétaires?

Les choix limités a un plus petit nombre d'éligibles semblent, au premier aspect, diminuer l'affluence des incapables et des fripons; mais au fond, cette même diminution offre le même résultat qu'une miniature à l'égard d'un grand tableau. Les objets réduits en petits, produisent à la vue, dans l'une, la même perspective que dans l'autre présentés en grand.

On verra donc, toute proportion gardée, beaucoup d'intrigans dans les deux chambres; on y verra pareillement un grand nombre de cette espèce de bonnes gens qui sont de l'avis de tout le monde, parce qu'ils n'en ont point à eux, qui feront tout ce qu'on voudra parce que ce sont de vrais automates incapables d'avoir une volonté propre; en un mot, on y verra ce que l'on voit dans les corps un peu nombreux, un *vulgaire*,

un *plebs*, une *canaille*, qu'on me pardonne cette expression.

Mais pour ce qui regarde ces hommes riches de l'heureux fond de leurs vertus, de leurs talens, de leurs connoissances, vous n'en n'aurez point ; ils sont si rares, en si petit nombre, qu'à peine on les apperçoit ; l'intrigue les écartera donc aussi facilement du corps législatif divisé en deux chambres, que du corps législatif non-divisé. Peu sont aussi bien exclus par peu, que beaucoup par beaucoup.

Si par hasard on apperçoit, de temps à autres, quelques-uns de ces êtres supérieurs, ils auront si peu d'influence parmi tant de gens qui ne les comprendront pas, et parmi tant d'autres intéressés à ce qu'ils ne soient pas compris, que leur élection sera tout au plus comptée pour completter le nombre.

Enfin ils obtiendroient cette prépondérance que l'opinion défère à l'autorité d'un grand mérite qu'ils ne produiroient par l'exercice momentanée de leurs fonctions que ces regrets qu'excitent ces êtres presque divins, que le ciel n'a fait que montrer à la terre.

Ce que j'ai dit pour les deux corps législatifs, je le dis aussi pour le pouvoir exécutif et pour toutes les fonctions en sous-ordre, du moment que leur composition ne sera pas mieux ordonnée, que ceux qui les remplaceront seront assujettis aux mêmes déplacemens ; on y retrouvera mêmes hommes, même incapacité, mêmes intrigues, mêmes passions, et par conséquent

mêmes résultats, parce qu'il est impossible que l'effet défère de sa cause.

J'ai donc bien démontré, je crois, que le système des fonctions temporaires ne peut convenir à la France dans un temps de calme et de tranquillité, parce qu'il ne peut jamais offrir le bien, et qu'il se montre toujours escorté des plus grands maux.

Mais comment calculer ses funestes conséquences dans un temps de faction et d'anarchie ?

Chacune de ces factions ayant ses vues, ses intérêts, ses passions, tâchera d'accaparer le peuple, si c'est lui qui donne les places, ou les corps électoraux, si cette distribution leur est confiée, afin d'avoir un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif à leur disposition, et de régner à l'ombre de leur autorité.

Comme les membres qui composent ces pouvoirs se renouvelleront périodiquement, les esprits ne s'occuperont pas seulement à capter les suffrages pour la législature prochaine, ils intrigueront encore pour la législature suivante, afin de conserver leur crédit, ou de s'emparer de la puissance ; quel temps précieux inutilement perdu !

Les factions qui, dans les dernières élections auront succombées, s'agiteront aussi pour renverser la faction dominante, elles décrieront ses travaux, la dénonceront à l'opinion pour la supplanter. Que de temps encore employé à se déchirer, à se détruire ! Quelle perte de travaux, quelle perte de bénéfice pour l'état !

Enfin, la faction triomphante est écartée du timon des affaires; une autre prend sa place, en vertu du droit des élections: mêmes intrigues de sa part pour conserver son pouvoir, mêmes manœuvres de la part des autres pour l'en dépouiller.

Comptez, si vous le pouvez, pendant cette lutte, les changemens, les déplacemens depuis le plus petit commis des derniers bureaux, jusqu'aux fonctionnaires remplissant les emplois les plus importans. Tout est renvoyé, tout est chassé, pour être remplacé par d'autres.

Les officiers des départemens, des districts, des municipalités, des tribunaux, tombant avec la faction qui les avoit nommés, sont contraints de céder leurs places à d'autres, que d'autres, peut-être, viendront l'année suivante remplacer.

Heureux si tous en sont quittes à ce prix! Heureux, si la perte de leur fortune, la prison, la mort, dictée par la vengeance, ne suivent pas de près ce bouleversement universel!

Ainsi donc, tous les ans, nous aurons une constitution nouvelle, un nouveau code, de nouveaux officiers; nous aurons à craindre de nouvelles confiscations, de nouveaux assassinats, une nouvelle tyrannie, d'autant plus terrible, qu'elle aura souvent à venger d'effroyables atrocités; tout sera dans des convulsions perpétuelles, les choses, comme les personnes, deviendront frénétiques, notre existence sociale s'usera sous cette alternative meurtrière de construction et de démolition.

Que dis-je ? ce système désorganisateur signalera les mêmes ravages dans les temps les plus lucides de la paix et de la concorde.

Les hommes en général ne sont-ils pas disposés à critiquer tout ce qui n'est pas leur ouvrage ? le bien, le mieux, le parfait, sont-ils exempts de cette critique ? Par cette seule raison qu'elle croira faire mieux, une législature nouvelle, déplacera, boulversera, détruira tout ce qu'a fait la précédente ; une autre viendra qui, sur le même prétexte du mieux, fera la même chose ; tendant toujours du mieux au mieux, nous nous précipiterons d'un abîme, dans un plus grand abîme, et nous finirons par n'avoir ni constitution, ni loix, ni gouvernement.

Oseroit-on soutenir que tous ces changemens n'arriveront pas ? Mais, pour nous convaincre, il faudroit aller jusqu'à nous prouver qu'ils ne sont pas arrivés et ne sont pas dans l'ordre des choses possibles ; personne n'est assez téméraire pour s'avancer jusques-là. S'il y a sept ans, il étoit plus probable de croire que tout ce qui s'est passé depuis, ne se passeroit pas, parce que nous n'en avions aucun exemple ; maintenant que cet exemple est donné, que tout est disposé pour le donner encore, n'y auroit-il pas plus que de la mauvaise foi d'affirmer que les mêmes révolutions, les mêmes catastrophes ne se renouvelleront pas.

Je le demande maintenant, cette constante rotation du mal au mal, de l'anarchie à l'anarchie, garantira-t-elle le pouvoir de son envahissement ?

Qui ne voit d'abord que cet état habituel de dislocation en exténuant le peuple de souffrance, conspirera pour le premier ambitieux qui lui promettra la fin de ses maux et du pain. Hésitera-t-il long-temps à faire le sacrifice d'une liberté qui n'a fait, jusqu'ici, que le torturer et le tenailler?

N'est-ce pas toujours ainsi que la plupart des républiques ont été se perdre sous le joug de la servitude? Voilà donc le peuple, nécessité par tous les vices monstrueux de son gouvernement, à se donner un maître; voilà donc le pouvoir envahi, ou plutôt le despotisme constitutionnellement établi.

Mais quoi! n'existe-t-il que cette seule manière d'usurper la souveraine puissance? Un corps législatif, d'intelligence avec un pouvoir exécutif, ne pourroient-ils pas s'en emparer? ne pourroient-ils pas la rendre héréditaire dans leurs familles? Quel sujet de tentation pour des gens qui ont goûté du pouvoir, qui souvent ont de grands reproches à se faire, et de grands comptes à rendre.

Qui pourroit les en empêcher? La force! elle seroit toute de leur côté: maîtres des finances, des armées, des places fortes, de la distribution de tous les emplois, de toutes les faveurs, les graces, que de puissans mobiles pour se faire de nombreux partisans, pour dominer l'opinion, pour acheter la moitié du peuple, et contenir l'autre par la terreur.

Supposons, par exemple, que la faction jacobite, maintenant si humiliée, si atterrée, parvienne, sous une

autre forme, à se relever, à s'accréditer dans l'opinion, à faire élire ses partisans à la législature, et au conseil exécutif, ses forfaits passés, les vengeances atroces qu'elle exerceroit encore actuellement, pour anéantir ses ennemis, tant de flots de sang, tant de carnage ne lui imposeroient-ils pas la nécessité de garder le pouvoir, dans la crainte d'éprouver, à son tour, les mêmes horreurs qu'elle a fait éprouver aux autres. Le soin de sa propre conservation la forceroit donc à se rendre usurpatrice.

Changeons de scène. Mettons à la place l'une des trois sectes royalistes, sur-le-champ, pour se mettre à couvert de la tyrannie des autres factions, vous verrez un roi et une monarchie de leur façon.

Les fonctions temporaires, loin donc de garantir l'usurpation du pouvoir, en facilitent tous les moyens; car, si telle faction ne s'en saisit pas pendant le cours de sa législature, telle autre peut le faire pendant la sienne. Nous n'avons que sa bonne-foi pour garantie.

Mais l'insurrection deviendroit alors le plus saint des devoirs. Mais pour obtenir ce caractère de sainteté, il faudroit qu'elle fût générale, ou du moins, que la partie insurgée de la nation fût assez forte pour faire la loi; car bien qu'elle ait pris les armes pour recouvrer sa souveraineté, si le malheur veut qu'elle succombe, ses vainqueurs lui en feront un crime, et la puniront avec toutes les épithètes de la rébellion.

Or cette insurrection ne sera jamais que partielle, et ne deviendra jamais assez forte pour dicter la loi.

Les

Les usurpateurs avec leurs partisans, leurs créatures et les partisans, et les créatures de ceux-ci, tenant en main les richesses, les ressources du gouvernement, déjoueront toujours, à l'avance, tous les projets hostiles dirigés contre eux; leurs émissaires secrets éventeront, feront échouer toutes les attaques, ou les tourneront contre leurs propres auteurs: s'ils existent dans un siècle où une partie de la nation est habituée à piller, égorger l'autre, la permission du pillage de leurs ennemis ne sera-t-elle pas encore un nouveau ciment qui consolidera leur puissance ?

La division parmi les usurpateurs, leurs discordes éveilleront le peuple qui, las de verser son sang pour eux, reprendra sa liberté.

Quelle triste prespective ! Mais non, ce n'est pas ainsi que tournent les affaires de ce monde.

Un peuple une fois façonné au joug de la servitude, brise ses fers difficilement (1); il se laissera traîner au combat, et payera de son sang le choix d'un oppresseur : vous verrez les proscriptions de *Marius* et de *Sylla*, les querelles sanglantes de *Pompée* et de *César*, les atrocités du triumvirat. Vous verrez enfin, un nouvel

---

(1) « Les peuples une fois accoutumés à des maîtres, ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté, que prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent, presque toujours, à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes ». *Rousseau, dédicace à la république de Genève.*

Octave, après avoir détruit ses ennemis, s'emparer de la puissance; mais la liberté disparoîtra pour toujours, tous les coups, comme a dit Montesquieu, porteront sur les tyrans, aucun sur la tyrannie.

Mais, ajoute-t-on encore, les fonctions temporaires, la double organisation du corps législatif, divisé en deux chambres et du corps législatif dans une chambre unique, subsistent avec la plus parfaite harmonie, dans les États-Unis de l'Amérique: pourquoi ce système ne prospéreroit-il pas en France.

Cette confédération est encore si nouvelle, qu'il faut se hasarder beaucoup pour la citer. Car enfin, pour donner une certaine préférence à une constitution, ce n'est pas tant l'arrangement symétrique de ses ressorts, qu'il faut examiner, que leurs résultats. Or, ces résultats ne peuvent être bien connus, bien appréciés, qu'après avoir été constatés par une expérience de plusieurs siècles. L'existence politique des états Américains, datant à peine de quinze ans, en est encore bien éloignée. C'est aux âges futurs auxquels il appartient d'en juger plus sainement d'après l'accroissement de la population, des richesses du pays, et l'effet des humeurs encore cachées du corps social.

Cependant il seroit possible que ces institutions convinssent à l'Amérique, sans pour cela convenir à la France.

Pourquoi? Parce que le peuple Américain est un peuple vierge, peu nombreux, vivant dans un continent à part, où l'esprit républicain est le seul qui

domine, comme il dominoit dans l'ancienne Grèce et l'ancienne Italie; au contraire, le Français est un vieux peuple, corrompu, nombreux, vivant sur un continent où l'on ne respire, pour ainsi dire, que l'air de la monarchie, et qu'il l'a lui-même respiré pendant plus de quatorze siècles.

Pourquoi? Parce que, comme le dit Montesquieu, au sujet de la république fédérative, *Esprit des Loix, livre IX, chap. I.* « Celui qui voudroit usurper ne » pourroit guère être également accrédité dans tous » les états confédérés; s'il se rendoit trop puissant » dans l'un, il alarmeroit tous les autres; s'il subjuguoit » une partie, celle qui seroit libre encore pourroit lui » résister, avec des forces indépendantes de celles » qu'il auroit usurpées, et l'accabler avant qu'il eut » achevé de s'établir.

» S'il arrive quelque sédition chez un des membres » des confédérés, les autres peuvent l'appaiser. — Si » quelques abus s'introduisent quelque part, ils sont » corrigés par les parties saines; cet état peut périr » d'un côté sans périr de l'autre; la confédération » peut être dissoute, et les confédérés rester souve- » rains ».

Tout le contraire arriveroit en France. La république étant une et indivisible, celui qui voudroit usurper, n'ayant pas d'états confédérés à craindre, se rendroit tout puissant par-tout; la partie qu'il subjugueroit lui serviroit à subjuguer l'autre; il l'écraseroit tout avant qu'on se mit en devoir de lui résister.

Si néanmoins il éprouvoit quelque résistance, les monarchies voisines lui prêteroient leurs forces pour la surmonter, la république périroit de tous les côtés, sans espoir de se relever d'aucun; le gouvernement seroit dissous, les républicains dispersés, anéantis, laisseroient la souveraineté à l'usurpateur, qui la rendroit héréditaire dans sa famille.

Ai-je épuisé la matière? Je produirois des volumes que j'en serois encore éloigné.

Cependant, ce que je viens de dire suffit, je crois, pour démontrer, par rapport à nous, d'un côté, la disconvenance absolue de la division des pouvoirs et des fonctions temporaires; et de l'autre, leur impuissance pour empêcher l'usurpation de la souveraineté nationale : mon but est donc rempli.

Dans l'état d'agonie où nous a précipité le tourbillon des événemens, serois-je coupable, pour avoir osé soulever une portion du voile qui nous dérobe la vue de notre affreuse situation?

Je me suis abstenu de toute personnalité. Si je me suis élevé contre le philosophisme incendiaire du jour, je me suis défendu d'attaquer ouvertement l'opinion de qui que ce soit, je n'ai fait qu'émettre la mienne, fondée sur les principes immuables de la nature, principes professés par les plus habiles publicistes, et consacrés par l'histoire de tous les siècles; j'en ai déduit les conséquences, avec la modération d'un homme fort de sa conscience, qui veut éclairer et non séduire; cette conduite peut elle être regardée comme

celle d'un novateur, d'un factieux qui cherche à fanatiser les esprits, et causer dans l'état un nouveau bouleversement ?

Quoi ! lorsque le vaisseau fait eau de toutes parts, qu'il est prêt à s'engouffrer avec tout l'équipage, est-il défendu à un pauvre passager qui se voit aussi prêt de périr, de dire son avis pour sauver le bâtiment, et d'indiquer les endroits par où il croit appercevoir entrer l'inondation ? Les matelots, par ordre du capitaine, le jetteront-ils à la mer, parce qu'il s'est trompé en croyant voir la cause du mal où elle n'étoit peut-être pas ? L'équipage entier ne doit-il pas, au contraire, lui savoir gré même de son erreur, puisqu'elle prouve sa bonne intention d'avoir voulu contribuer à son salut.

Français, et vous sur-tout convention nationale, prenez-y garde, les palliatifs, les correctifs, tous les demi-moyens, en un mot, ne sont plus ici de saison. Ce n'est pas en étayant, en replâtrant sans cesse l'édifice du gouvernement actuel, qu'il se soutiendra. Trop de secousses violentes ont ébranlé, dévié ses bases, la terre sur laquelle on en a posé les pierres les repousse de son sein, les vomit au loin ; il faut opter : il faut, ou nous condamner, nous et les générations qui nous suivront, à une éternelle anarchie, ou nétoyer l'aire et construire tout-à-fait à neuf.

Mais pour consolider et perfectionner ce grand ouvrage, vous avez besoin de donner à la pensée la plus grande latitude, l'encourager, la forcer même à

répandre, autour de vous, ses rayons les plus lumineux; la borner à vous éclairer seulement d'un côté, c'est vouloir errer continuellement à l'entrée du souterrain ténébreux, formé par tant d'immenses décombres, et se défendre d'en connoître les profondes horreurs.

Votre courage ne pourroit-il aller jusques-là? Mais non, quelqu'extraordinaires que soient nos maux, ils ne doivent pas épouvanter des hommes qui ont fait trembler l'Europe entière et terrassé toutes les factions.

Que craignez-vous donc? les erreurs des écrivains? Mais dans le moment actuel elles ne peuvent être que profitables. L'erreur est le contraire de la vérité, et mène nécessairement à sa découverte.

J'inviterois donc, avec une égale sûreté pour sa personne et ses opinions, le républicain, le royaliste à s'expliquer nettement et franchement sur le genre de gouvernement qu'ils croiroient nous convenir le mieux; de ce choc il seroit impossible de ne pas voir jaillir l'étincelle de la vérité; car la vérité ne peut être, dans ce cas, que le rapport des convenances.

Agir autrement, c'est vouloir s'envelopper de ténèbres, c'est imiter les prêtres des faux dieux qui, pour perpétuer leur pouvoir et l'empire de la superstition, ne permettoient qu'à leurs initiés de participer à leurs mystères, et frappoient du glaive de la mort le malheureux qu'une indiscrète curiosité avoit conduit dans leur affreux sanctuaire.

FIN.